



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales : rapport du Secrétaire général (suite)

1. M. DURÁN-DUSSÁN (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Pour la quatrième fois, l'Assemblée générale examine la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Il est surprenant pour les pays respectueux du droit, qui ont adhéré à la Charte des Nations Unies et ont cru à l'efficacité de l'Organisation, de voir que les résolutions de l'Assemblée générale, ses décisions et ses exigences sont ignorées parfois par une ou plusieurs des grandes puissances militaires, comme si les mandats et les conclusions de cette instance internationale ne s'appliquaient qu'à de petits pays et n'étaient obligatoires que pour eux, tandis que les grandes puissances se réservent le droit de les respecter ou non selon qu'ils conviennent à leurs intérêts d'expansion territoriale ou de domination politique.

2. Il est encore plus surprenant lorsque ces intérêts économiques et politiques sont ceux d'une grande puissance qui, se livrant à une guerre directement ou par personnes interposées dans un pays limitrophe, afin d'imposer un système de gouvernement qui soit une extension de son propre système, insiste, avec l'appui du langage identique du cœur de ses satellites, pour dire que cette question ne devrait pas être examinée par les Nations Unies, car il s'agit d'une question intérieure qui n'intéresse que l'Afghanistan, comme si la guerre et la paix n'étaient pas, précisément, la structure et le fond même de la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies.

3. La présence de plus 100 000 troupes étrangères se livrant à des opérations militaires en Afghanistan est reconnue. Etant donné toutefois que l'Afghanistan n'est pas encore un pays ou un territoire annexé, comment peut-on affirmer que la question afghane est une question intérieure qui ne saurait intéresser que ce pays ? On sait qu'il y a plus de 3 millions de réfugiés afghans qui ont fui la guerre et la persécution politique et se trouvent maintenant au Pakistan, en Iran et ailleurs, avec toutes les misères et les difficultés qu'une immigration de cette nature représente pour ces pays. Comment peut-on affirmer que cette question ne devrait pas occuper le temps de l'Assemblée, car il s'agit exclusivement d'une question relevant des affaires intérieures d'un pays ? Pourquoi continuer à falsifier la vérité ? La guerre

fait rage en Afghanistan. L'Organisation des Nations Unies, dans de nombreuses résolutions, a demandé tout au long des trois dernières années le retrait des troupes étrangères. La volonté des Nations Unies n'a pas été respectée. Voilà la vérité.

4. La violation du droit, même si elle se prolonge, n'engendre pas le droit. Et l'intervention illégale et armée contre un peuple pour le contraindre, au moyen de la violence et de la guerre, à accepter certains principes d'idéologie politique ou de gouvernement, quelle que soit la durée de cette intervention, ne saurait annuler les résolutions de l'Organisation des Nations Unies dans lesquelles elle a demandé à maintes reprises le retrait de toutes les troupes étrangères et le respect de l'autodétermination d'un peuple dans la recherche de son propre destin, indépendamment des intérêts ou des objectifs des puissances voisines.

5. Le représentant du Gouvernement afghan a parlé devant l'Assemblée générale [78^e séance] des réformes que le nouveau régime de son pays vient d'entreprendre parallèlement à la guerre et, parmi elles, il a mentionné, par exemple, le fait que des terres ont été données à 300 000 paysans. On peut supposer que ces terres sont celles dont ont été dépouillés les 3 millions de réfugiés qui ont dû fuir le pays, ce qui ne signifie pas qu'une réforme agraire a été réalisée mais que des gens ont été dépossédés, que les propriétés terriennes ont changé de maîtres, livrées aux amis du nouveau gouvernement, qu'elles sont passées des mains de nombreuses personnes aux mains d'un petit nombre de propriétaires, au détriment de l'économie et du droit. Les autres réformes sont-elles du même genre ? Cela pourrait ne pas être de la compétence des Nations Unies s'il s'agissait d'une décision libre et souveraine d'un pays, d'un peuple, en fait de l'Afghanistan. Ce qui est inacceptable, c'est qu'avec l'appui de troupes étrangères on viole le principe de l'autodétermination des peuples.

6. La Colombie, en tant qu'Etat épris de droit, véritablement démocratique et libre, a toujours défendu les principes de l'égalité juridique des Etats et de la non-ingérence. C'est pourquoi, dès les premières interventions, mon pays, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, a soutenu les thèses qui sont reprises dans le projet de résolution A/37/L.38, dont nous sommes coauteurs et qui a été présenté par le représentant du Pakistan à la 78^e séance.

7. C'est avec une profonde inquiétude que ma délégation croit que, si l'une quelconque des grandes puissances peut continuer de se permettre de ne tenir aucun compte du mandat des Nations Unies, il ne s'écoulera pas beaucoup de temps avant que cette tribune extraordinaire, édiflée pour défendre la paix et la bonne entente entre les peuples, ne soit ébranlée au point de ne plus pouvoir accomplir sa mission.

Si le droit ne prévalait plus, seule compterait la force et ainsi nous arriverions, peut-être très prochainement, à des conflits militaires de caractère mondial qui pourraient faire disparaître l'humanité actuelle.

8. Néanmoins, nous croyons voir cette fois un rayon de lumière et d'espoir dans le rapport du Secrétaire général [A/37/482] sur les conversations qui se poursuivent à la recherche d'une solution pacifique de ce grave problème. Ma délégation forme des vœux pour que ces conversations, pour la poursuite desquelles il est nécessaire d'adopter le projet de résolution qu'examine l'Assemblée, se terminent de manière satisfaisante.

9. Entre-temps, nous voulons rappeler, comme une prière ardente qui s'adresse à tous les peuples du monde ici représentés, les belles paroles qui ont servi de préambule à la Charte des Nations Unies, pour qu'elles éclairent la décision de l'Assemblée :

“Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, “à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, “à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international, “à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

“Et à ces fins

“à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, “à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, “à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun, “à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

“Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins.”

10. M. ROA KOURÍ (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Depuis le triomphe de la révolution d'avril, la République démocratique d'Afghanistan a dû faire face à l'hostilité permanente des forces réactionnaires sous la direction de l'impérialisme yankee.

11. Les impérialistes ne cessent d'intervenir dans les affaires internes de l'Afghanistan, soulevant toutes sortes d'obstacles pour que ce pays ne puisse pas réaliser avec succès les transformations sociales nécessaires et s'efforcent de compliquer la situation dans toute la région, pour justifier une présence militaire croissante dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Ouest, après la liquidation de l'Organisation du traité central lorsque la révolution iranienne a mis fin au règne du Shah.

12. Les impérialistes des Etats-Unis ont une longue histoire d'agressions et d'interventions dans les affaires intérieures des autres Etats. L'expansion territoriale des Etats-Unis a commencé dans la vio-

lence et la guerre de rapine, dans leur voracité tournée vers l'étranger, après avoir noyé dans le sang sa population indigène en arrachant au Mexique la moitié de son territoire. Cette expansion politique, économique et militaire s'est étendue depuis lors à tous les continents.

13. Les Etats-Unis maintiennent aujourd'hui des bases militaires dans 40 pays, où stationnent des effectifs militaires s'élevant à un demi-million d'hommes, et ils ont créé et soutiennent les régimes les plus réactionnaires et les plus agressifs, allant de l'*apartheid* au sionisme.

14. Créer et alimenter des foyers de tension dans toutes les parties du monde est typique de la conduite des impérialistes, dans le cadre du schéma de leur domination mondiale et de la promotion de la course aux armements.

15. Les monopoles des Etats-Unis drainent les richesses des autres peuples et réalisent des bénéfices fabuleux qu'ils tirent d'un ordre politique et économique international injuste qu'ils ont créé et de la misère et de la faim provoquées par le système de propriété et par leur contrôle des mécanismes du commerce international qu'ils ont imposés aux pays en développement.

16. Partout dans le monde où se manifeste cette volonté de transformer les conditions sociales imposées par les impérialistes, ces derniers recourent à tous les moyens dont ils disposent pour empêcher cette évolution.

17. Toutes les révolutions sociales de notre époque en ont fait l'expérience. L'Afghanistan n'y a pas échappé. La République démocratique d'Afghanistan a parfaitement le droit de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour organiser sa défense.

18. Depuis que cette question fait l'objet de débats à l'Assemblée générale, notre délégation a dénoncé la grossière manipulation des événements en Afghanistan à laquelle se livrent les impérialistes des Etats-Unis pour masquer leur appui cynique aux pires forces internationales, pour promouvoir leur politique belliciste, et pour dresser un écran de fumée cachant leur propre crise politique et morale.

19. Nous avons dit que Cuba défendrait toujours — comme elle l'a déjà fait au prix de son propre sang — les droits des peuples à la souveraineté et que jamais elle n'apporterait de l'eau au moulin de la réaction et de l'impérialisme. Et comme nous avons déjà eu l'occasion de le préciser :

“Nous ne voterons pas contre le socialisme ni avec les complices du sionisme qui assassinent les Palestiniens et prétendent démanteler la nation arabe. Nous refusons de figurer aux côtés de ceux qui ont appuyé l'Afrique du Sud et qui veulent mettre en place 572 nouvelles fusées atomiques supplémentaires contre l'Union soviétique. Parce que nous sommes profondément convaincus de la signification du socialisme et de l'impérialisme, parce que nous connaissons le rôle historique de l'Union soviétique et celui de l'impérialisme des Etats-Unis, nous votons” — aujourd'hui — “contre cet impérialisme et contre sa politique; ce faisant, nous réaffirmons notre foi inébranlable dans le droit des peuples à leur souveraineté, à l'internatio-

nalisme et au socialisme, avenir véritable et définitif de l'humanité¹."

20. Cuba, qui préside le mouvement des pays non alignés, s'est efforcée dès le début à contribuer à la réduction des tensions en Asie du Sud-Ouest et à l'instauration de la paix et de la stabilité dans cette région, sur la base des principes et objectifs de la politique du non-alignement, en respectant en particulier la souveraineté, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

21. Lors de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à la Havane en septembre 1979, le Président du Conseil d'Etat et du Gouvernement de la République de Cuba a pu promouvoir le dialogue entre les chefs d'Etat de l'Afghanistan et du Pakistan à cet égard.

22. C'est à cette fin également que notre Ministre des affaires étrangères a visité le pays en question, de même que l'Iran.

23. Et c'est pourquoi nous nous félicitons des entretiens entamés en juin dernier à Genève, sous les auspices du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, M. Diego Cordovez, avec les Ministres des affaires étrangères du Pakistan et de l'Afghanistan.

24. Nous sommes convaincus que la poursuite de ce dialogue conduira à un règlement. Nous pensons aussi que les Etats Membres ont le devoir d'encourager ce dialogue qui, à n'en pas douter, contribuera à la paix dans cette région et dans le monde entier.

25. Ma délégation votera contre le projet de résolution A/37/L.38, car elle considère qu'il ne sert pas cet objectif.

26. M. SAIGNAVONGS (République démocratique populaire lao) : Cette année encore, on a, contre la volonté de la République démocratique d'Afghanistan, Membre de l'Organisation des Nations Unies, imposé à l'Assemblée générale l'examen de la prétendue situation en Afghanistan et de ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales, portant ainsi une fois de plus une grave atteinte au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies qui stipule :

"Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte;"

27. Ma délégation tient à réaffirmer encore une fois sa position de principe suivant laquelle les affaires intérieures de l'Afghanistan ne regardent que le peuple et le Gouvernement afghans, et nul n'a le droit, sous aucun prétexte, de s'y immiscer.

28. En demandant, il y a deux ans, l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, ses promoteurs prétendaient que la situation en Afghanistan constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il importe dès lors, sur le constat des faits réels de ces dernières années, d'analyser cette situation et de voir en quoi elle constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

29. Ce qui a été accompli par le vaillant peuple afghan depuis avril 1978 dans sa révolution nationale démocratique fut expliqué avec éloquence et de façon exhaustive à la 65^e séance de la trente-cinquième session par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan et réaffirmé par M. Zarif dans son intervention à la 78^e séance de la présente session.

30. Tout ce qu'on pourrait en dire, c'est que le peuple afghan, sous la direction du Parti démocratique populaire d'Afghanistan, a résolument choisi le chemin de la démocratie et du progrès social pour sortir son pays du retard et du sous-développement et édifier une société nouvelle et juste. L'objectif prioritaire de sa lutte est l'élévation — tant matérielle que morale — des conditions de vie de la grande masse populaire.

31. Les changements positifs d'ordre politique, économique, social et culturel intervenus dans la société afghane, notamment la réforme agraire, l'abolition des vestiges du féodalisme dépassé, l'élimination des survivances du colonialisme et du néocolonialisme, sont en complète conformité avec les aspirations nationales — tout à fait légitimes — de la grande masse populaire.

32. Ainsi, le peuple afghan ne fait que mettre de l'ordre dans sa maison. Est-ce l'à une menace pour la paix et la sécurité internationales ? L'histoire de l'évolution de la société humaine abonde en exemples semblables.

33. Naturellement, de tels changements déplaisent, non seulement aux féodaux, aux grands propriétaires terriens et à certaines catégories de gens nostalgiques de leurs privilèges injustement acquis sous l'ancien régime, mais également à l'impérialisme et à la réaction internationale, car ils constituent de sérieux obstacles à leurs noirs desseins, à savoir maintenir à tout prix l'Afghanistan dans leur sphère d'influence et de domination.

34. C'est pourquoi les forces de l'impérialisme et de la réaction internationale se sont efforcées de s'y opposer par tous les moyens, spécialement en aidant ouvertement les contre-révolutionnaires afghans dans leurs activités de sabotage et de sape contre le Gouvernement et le peuple afghans. Ainsi, à travers ces bandes armées, dont les bases d'opération se trouvent dans certains pays voisins, les milieux impérialistes et réactionnaires internationaux ne se sont pas seulement ingérés dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan, ils ont mené carrément une guerre non déclarée contre ce pays. Ce sont ces actes qui menaçaient la sécurité de l'Afghanistan et qui constituaient une source de tension dans la région. C'était pour faire face à cette menace que le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan avait fait appel à l'aide de l'Union soviétique, en vertu de l'article 4 du Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République démocratique d'Afghanistan, du 5 décembre 1978.

35. Depuis trois ans, on n'a cessé de réclamer le retrait inconditionnel des troupes soviétiques de l'Afghanistan, tandis qu'étaient passées sous silence les attaques armées contre la République démocratique

tique d'Afghanistan et d'autres formes d'ingérence de la part de certains pays dans ses affaires intérieures. Or, la présence du contingent militaire soviétique en Afghanistan est conforme à l'Article 51 de la Charte et au droit international. Depuis la création de l'ONU, plusieurs de ses membres du camp capitaliste avaient réagi de la même façon en se prévalant de cette clause et l'on n'en faisait pas tant d'histoires. Alors, pourquoi voulait-on dénier à l'Afghanistan un droit qu'on reconnaissait à d'autres pays ? Pourquoi voulait-on refuser au peuple afghan le droit de faire appel à ses amis pour défendre ses biens les plus précieux, en l'occurrence ses acquis révolutionnaires, alors qu'on acceptait bien qu'un certain pays se permette de déclarer comme ses "intérêts vitaux" les richesses d'autrui qui se trouvent à des milliers de kilomètres de ses frontières et s'arroge par-dessus le marché le droit d'y intervenir *manu militari* à tout moment pour les défendre ?

36. La République démocratique d'Afghanistan a maintes fois déclaré que la présence du contingent militaire soviétique ne constitue une menace pour aucun pays voisin. Elle est disposée à envisager le retrait de ce contingent une fois qu'on aura mis fin à l'agression contre elle et qu'on lui aura donné l'assurance que les activités de subversion de l'extérieur contre le peuple et son gouvernement ne se renouvelleront pas.

37. Dans le désir de mettre fin à la situation de tension autour de l'Afghanistan et de normaliser ses relations avec ses voisins, le Gouvernement afghan a fait, le 15 mai 1980² et le 24 août 1981³, un certain nombre de propositions sur la base du respect mutuel de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du bon voisinage et de la coopération mutuellement bénéfique, en vue de mettre au point des accords prévoyant, d'une part, l'interdiction de toutes les activités hostiles à partir du territoire d'un Etat contre l'autre, et d'autre part, l'octroi des facilités pour le retour sans entrave des réfugiés afghans dans leurs foyers.

38. A ce sujet, le Gouvernement afghan a déclaré, dans le cadre d'une amnistie générale, qu'il assurera aux Afghans qui se trouvent temporairement au Pakistan et en Iran l'immunité et le libre retour dans leurs foyers et leur garantira la sécurité, le libre choix de domicile et toutes les conditions qui leur permettront de participer à la vie économique et politique. Mais, en fait, le rapatriement volontaire et pacifique de ces réfugiés est empêché par certains milieux qui veulent les utiliser contre le nouveau régime démocratique de l'Afghanistan. A ce propos, il convient de signaler à l'attention de l'Assemblée que, depuis quelques années, ces milieux, financés par la Central Intelligence Agency des Etats-Unis [CIA] et les services spéciaux chinois, se sont spécialisés dans l'entraînement et la formation de mercenaires recrutés parmi les réfugiés en détresse, souvent avec la complicité des autorités des pays de premier accueil, aux fins de sabotage et de sape contre leur pays d'origine.

39. Ces propositions constructives, réalistes et pleines de bonne volonté du Gouvernement afghan sont restées sans écho. Le Gouvernement afghan a maintes fois réaffirmé son désir de parvenir à une solution politique de la situation autour de l'Afgha-

nistan et de développer ses relations amicales avec tous les pays, en particulier avec ses voisins, ainsi que sa volonté de poursuivre une politique de paix et de non-alignement.

40. Pour sa part, la République démocratique populaire lao, comme tous les pays épris de paix et de justice, est en faveur du règlement politique de la situation qui règne autour de l'Afghanistan. Elle soutient donc fermement ces propositions.

41. Ainsi, les réalités de ces dernières années ont bien démontré que ni la présence du contingent militaire soviétique en Afghanistan, ni les changements intervenus dans ce pays ne constituaient une quelconque menace pour les pays voisins, pas plus que pour les autres pays du monde.

42. La prétendue situation en Afghanistan a été artificiellement fabriquée par les milieux impérialistes et réactionnaires internationaux pour les raisons suivantes.

43. Premièrement, dans leur croisade anticommuniste et antisoviétique, l'impérialisme des Etats-Unis et la réaction internationale, voulant faire de l'Afghanistan un point d'appui militaire contre l'Union soviétique, comme ils l'avaient fait de l'Iran au temps du Shah, se refusent à admettre qu'un changement fondamental ait pu intervenir dans ce pays, d'où leurs efforts acharnés pour renverser la situation.

44. Deuxièmement, les impérialistes et les réactionnaires internationaux, encore nostalgiques du "coup au Chili", n'ont pas pardonné à la révolution afghane de leur avoir infligé une cuisante défaite dans leur tentative de restaurer l'ancien régime en Afghanistan. C'est pourquoi ils n'ont pas hésité à lancer des calomnies contre le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan et l'Union soviétique.

45. Troisièmement, le Pentagone, ce haut lieu de l'impérialisme, a besoin d'un prétexte pour justifier ses efforts visant à saper la détente, à susciter la guerre froide, à accélérer la course aux armements et à renforcer sa présence militaire dans la région de l'océan Indien et du golfe Persique, d'où son opposition à la convocation de la Conférence internationale sur l'océan Indien, en vue de la mise en œuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)].

46. Enfin, les milieux impérialistes veulent détourner l'attention de l'opinion internationale des autres questions brûlantes d'actualité, notamment au Moyen-Orient où ils aident les Sionistes à réprimer le peuple arabe palestinien et à agresser le Liban et les autres pays arabes; en Afrique australe où ils aident le régime raciste de Pretoria à perpétuer sa politique criminelle d'*apartheid*, à continuer son occupation illégale de la Namibie et à perpétrer des actes d'agression contre les Etats africains de première ligne; et en Amérique latine où ils aident les régimes dictatoriaux décadents à réprimer les masses populaires.

47. Malgré tous ces obstacles, il est cependant encourageant de constater que les négociations ont pu être engagées entre les Ministres des affaires étrangères de l'Afghanistan et du Pakistan, à Genève, au mois de juin dernier, sous les auspices de M. Diego Cordovez, représentant personnel du Secrétaire

général. Les résultats de ces négociations sont qualifiés de positifs et constructifs par les deux parties. A ce sujet, ma délégation tient à rendre hommage au Secrétaire général et à son représentant personnel pour les efforts déployés pour faciliter les négociations entre les parties intéressées afin d'aboutir à une solution politique.

48. Notre devoir à tous est d'encourager les parties à maintenir l'impulsion acquise dans le processus diplomatique, en vue de parvenir à un règlement global qui servirait de base à l'instauration de relations de bon voisinage et de coopération entre l'Afghanistan et ses voisins et au renforcement de la paix et de la sécurité dans la région.

49. Le projet de résolution A/37/L.38, par son caractère unilatéral, son manque d'objectivité et de réalisme, va à l'encontre de cet objectif. Son adoption, loin de contribuer au rapprochement entre les parties, ne ferait au contraire qu'aviver la méfiance et les passions, ce qui, en fin de compte, compliquerait davantage la solution politique. Par conséquent, ma délégation votera contre ce projet de résolution.

50. M. OULD SIDI AHMED VALL (Mauritanie) [*interprétation de l'arabe*] : La Mauritanie suit avec une profonde inquiétude la situation en Afghanistan, non pas en raison des liens religieux et historiques qui nous unissent au peuple afghan musulman, mais en raison de l'intérêt que nous portons aux principes qui ont été violés du fait de l'invasion d'un pays indépendant, pacifique et non aligné par des forces étrangères. La Mauritanie, comme la plupart des pays représentés à l'Organisation des Nations Unies, croit fermement à la nécessité de respecter la souveraineté et l'indépendance des pays, notamment des pays neutres et non alignés.

51. Ma délégation a étudié le rapport du Secrétaire général et, bien que nous nous félicitons des entretiens qui ont eu lieu, nous observons avec préoccupation la stagnation de la situation et l'incapacité de parvenir à une solution politique de la situation en Afghanistan.

52. L'augmentation constante du nombre de réfugiés donne une idée de l'importance des problèmes qui se posent au courageux peuple afghan et des souffrances et du traitement indigne qui lui sont infligés. La République islamique de Mauritanie comprend les problèmes qui se posent aux pays voisins de l'Afghanistan en raison de l'afflux des réfugiés et de la menace constante contre la paix et la sécurité internationales présente à leurs frontières. Le Gouvernement de mon pays encourage les Etats et les organisations internationales à poursuivre leurs opérations de secours humanitaire pour adoucir les souffrances des réfugiés afghans.

53. Mon pays a suivi de près la situation en Afghanistan et nous avons toujours encouragé les décisions constructives adoptées par l'Organisation de la Conférence islamique et le mouvement des pays non alignés dans le but de parvenir à une solution politique équitable. La solution politique que nous envisageons doit se fonder sur les principes suivants : premièrement, maintien de l'intégrité territoriale, de la souveraineté, de l'indépendance politique et du caractère non aligné de l'Afghanistan; deuxièmement, droit du peuple afghan musulman à décider de son système

de gouvernement et à choisir en toute liberté son système économique, politique et social; troisièmement, retrait des troupes étrangères du territoire afghan; et, quatrièmement, coopération de toutes les parties dans le but de créer un climat permettant le retour volontaire des réfugiés dans leur pays dans la dignité et la sécurité.

54. En terminant, nous aimerions dire combien nous nous félicitons des efforts du Secrétaire général pour parvenir à une juste solution de ce conflit.

55. M. ZHULATI (Albanie) [*interprétation de l'anglais*] : Cela fait près de trois ans que l'indomptable peuple afghan mène un combat difficile mais juste pour sa libération et son indépendance nationale contre une superpuissance impérialiste, l'Union soviétique. Les impérialistes soviétiques ont envahi militairement et attaqué de façon barbare leur petit voisin pour l'absorber et réaliser leurs visées néo-colonialistes, hégémonistes et expansionnistes en Asie, en particulier dans la région du golfe Persique. Dans son rapport présenté l'an dernier au VIII^e Congrès du Parti travailliste albanais, M. Enver Hoxha, leader du peuple albanais, signalait ce qui suit :

“L'Afghanistan a marqué le début de la grande marche du social-impérialisme soviétique vers le sud, où l'on trouve les plus grandes ressources énergétiques mondiales et les carrefours stratégiques les plus importants et les régions où les plus violentes rivalités impérialistes se heurtent de front.”

56. Il est donc bien clair que l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique n'est pas due au hasard, mais constitue au contraire un crime grave contre les peuples, la paix et la sécurité mondiales. Les quartiers généraux politico-militaires du social-impérialisme ont prévu et organisé cette invasion et en ont choisi le moment avec soin. Comme par le passé, les prétendues raisons invoquées par les social-impérialistes pour justifier leur agression ne trompent personne.

57. L'aggravation et la poursuite de l'agression soviétique en Afghanistan prouvent clairement que le social-impérialisme soviétique, comme l'impérialisme des Etats-Unis, représente un grave danger pour la liberté et l'indépendance des peuples du monde. L'usage brutal des forces armées constitue la principale caractéristique de la politique hégémoniste et expansionniste de l'Union soviétique. Agissant sur la base de leur position de superpuissance et imprégnés de l'esprit de chauvinisme panrusse, les sociaux-impérialistes soviétiques ne tiennent aucun compte des intérêts et des droits légitimes des peuples des autres pays. Ils s'arrogent le droit de procéder à une agression armée, d'occuper et de maintenir sous leur joug différentes régions, allant jusqu'à expatrier des millions de personnes de leurs propres foyers.

58. Les sociaux-impérialistes parlent haut et trompeusement des droits des peuples, de leur autodétermination et du principe du non-recours à la force dans les relations internationales, ainsi que d'autres principes semblables bien connus. Ici même, à l'Organisation des Nations Unies, ils jouent les grands défenseurs des principes alors qu'en fait il ne s'agit que de spéculation hypocrite, déguisée en socialisme. Ils ont l'hypocrisie de se faire passer pour les défenseurs de la paix, de la sécurité mondiale et de l'amitié

entre les peuples. Mais leur agression contre l'Afghanistan, leur occupation militaire de ce pays, les crimes qu'ils ont commis et qu'ils continuent de commettre contre ce peuple qui a tant souffert font tomber le masque. Ils sont de plus en plus condamnés par l'opinion publique en tant qu'agresseurs impérialistes. Peu importe ce qu'ils font, et même s'ils se conforment à des usages diplomatiques et politiques et utilisent des slogans trompeurs et une vaste propagande, les sociaux-impérialistes soviétiques ne peuvent pas masquer le fait qu'ils ont entrepris une agression armée de nature fasciste, qu'ils ont causé et causent encore des souffrances et des dommages immenses au peuple afghan.

59. Contrairement à ce que disent les sociaux-impérialistes soviétiques et leurs marionnettes, la situation en Afghanistan n'a pas changé. L'Afghanistan n'est pas devenu calme ou stable comme ils le proclament à grands cris. En Afghanistan, les sociaux-impérialistes soviétiques ont renforcé leur armée d'occupation en la dotant de techniques militaires perfectionnées et l'ont numériquement accrue. Ils ont transformé l'Afghanistan en un terrain d'essais pour leurs armes, leurs tactiques et leurs méthodes de guerre dans le but d'entreprendre des agressions contre d'autres peuples. Ils prolongent continuellement leurs routes stratégiques et aériennes reliant l'Union soviétique à l'Afghanistan. Ils construisent de nouvelles lignes de chemin de fer pour leur profit personnel et ont installé de nouvelles bases militaires dans le pays.

60. Le régime *quisling* de Kaboul, sous le *diktat* de Moscou, promulgue de nouvelles lois pour militariser le pays, pour accroître les effectifs des forces armées en y enrôlant de force de jeunes Afghans. Les forces d'invasion soviétiques, de concert avec celles de l'armée afghane *quisling*, ont de plus en plus recours à la violence et à la répression contre les villages et les villes d'Afghanistan afin d'y instaurer leur contrôle dans le but de juguler la résistance populaire. La violence et la terreur ne font qu'accroître la haine du peuple afghan. Différentes nouvelles qui nous parviennent d'Afghanistan montrent que les forces de la résistance continuent de porter des coups toujours plus durs aux troupes d'invasion soviétiques et des mercenaires afghans. La guerre nationale de libération du peuple afghan et sa résistance ont placé les envahisseurs étrangers dans une situation politique et militaire difficile. Ils essaient par tous les moyens et par la violence de réprimer la résistance afghane, exactement comme l'avaient fait les impérialistes des Etats-Unis dans leur agression contre le Viet Nam en appliquant la même politique de la terre brûlée. En même temps, ils essaient de tempérer le dégoût qu'éprouvent les peuples dans le monde en recourant à divers moyens et subterfuges et en tentant d'imposer au peuple et aux combattants afghans une solution artificielle qui les contraindrait à demeurer sous le joug du Kremlin.

61. La tragédie du peuple afghan est également une conséquence de la rivalité et des intrigues des superpuissances impérialistes — les Etats-Unis d'Amérique, l'Union soviétique et la Chine — pour acquérir des zones d'influence et d'intervention en Asie. Cette tragédie montre le prix élevé que doit payer le peuple du fait des intrigues des superpuissances impérialistes

et de la trahison des forces réactionnaires internes qui font le jeu des ennemis impérialistes et sociaux-impérialistes.

62. Par leur propagande, les superpuissances essaient de tromper les peuples, de leur imposer de prétendues solutions et règlements conformes à leurs intérêts hégémoniques, ce qui entraîne dans un seul pays ou dans différentes régions du monde des situations dangereuses et de sérieux problèmes.

63. C'est à cette fin qu'on utilise maintenant la question de l'Afghanistan. Les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique n'hésitent pas à s'accuser mutuellement afin de justifier leurs agressions militaires contre les peuples. C'est ainsi que l'impérialisme des Etats-Unis a agi lorsque l'Union soviétique a déclenché son agression en Afghanistan, et c'est ainsi que l'Union soviétique agit aujourd'hui contre les Etats-Unis d'Amérique en les accusant d'encourager et d'appuyer l'agression soviétique contre le Liban.

64. L'opinion publique mondiale sait très bien quel bénéfice les deux parties veulent tirer de tels désaccords. Elle sait comment, conformément à leur position hégémonique, elles fomentent des complots et exploitent ces situations. Bien que les impérialistes des Etats-Unis s'élèvent contre l'agression de l'Union soviétique en Afghanistan, les impérialistes des Etats-Unis n'ont pas hésité à entreprendre une agression militaire contre l'Iran. Ce sont eux qui ont incité Israël à commettre une agression fasciste contre le Liban et qui l'ont appuyée.

65. En se présentant comme un "bon ami" des peuples arabes, le social-impérialisme soviétique se sent d'autant plus à l'aise par rapport à l'Afghanistan que l'agression contre le Liban se voit maintenant accorder la première place de l'ordre du jour. La création de telles situations donne aux superpuissances la possibilité de reléguer dans le passé les actes d'agression commis contre les peuples et de chercher à fomentier des complots dans d'autres régions, pour leur propre bénéfice, et même de commettre des nouvelles agressions contre les peuples. Après chaque agression armée contre les peuples, les superpuissances sont mises en appétit pour de nouvelles agressions. C'est pourquoi la situation dangereuse qui règne dans la région du Moyen-Orient et dans le golfe Persique, à la suite des agressions commises par les deux superpuissances, risque d'entraîner encore d'autres actes d'agression. Aussi devons-nous être vigilants et nous opposer fermement à la politique d'agression des deux superpuissances.

66. La délégation de la République populaire socialiste d'Albanie tient à exprimer, une fois encore, la solidarité du peuple albanais avec la guerre de libération nationale du peuple afghan et condamne vigoureusement la poursuite de cette agression et l'occupation soviétique du territoire afghan. Nous sommes tout à fait convaincus qu'en dernière analyse la solution réelle de la question afghane dépend et dépendra de la lutte de libération nationale du peuple afghan qui jouit de l'appui et de la solidarité de tous les peuples épris de paix et de progrès du monde entier. Chaque jour, le cours que prennent les événements dans ce pays nous renforce dans notre idée que la vraie solution de la question afghane ne saurait venir des idées et des plans que renferme le prétendu règlement

politique de ce problème, puisqu'il n'est en réalité que le jeu des deux superpuissances dans cette région du monde.

67. Nous tenons, une fois encore, à dire que l'invasion de l'Afghanistan doit être énergiquement condamnée et que nous devons appuyer la difficile guerre que mène le peuple afghan contre les complots et les calomnies de l'Union soviétique et des autres ennemis du peuple afghan.

68. M. LOĞOĞLU (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Le peuple et le Gouvernement turcs éprouvent une profonde inquiétude devant les malheurs du peuple afghan et l'impasse continue dans laquelle se trouve la situation en Afghanistan. La lutte et les souffrances à l'intérieur du pays demeurent. Les réfugiés continuent de fuir en grand nombre le pays, pour se rendre en particulier au Pakistan et en Iran, pays voisins. C'est là une grave menace pour l'équilibre régional. Les conséquences de cette situation pour la paix et la sécurité internationales sont sérieuses et le danger qu'elles présentent est plus imminent aujourd'hui qu'il ne l'était il y a trois ans. Voilà pourquoi il est d'une importance vitale de trouver une solution politique au problème afghan.

69. Presque trois ans déjà se sont écoulés depuis que l'Afghanistan a été victime d'une intervention militaire extérieure de grande envergure. Comme les événements qui ont suivi l'ont montré, l'objectif essentiel de cette intervention était d'asservir le peuple afghan et de l'empêcher d'exercer son droit à l'autodétermination. Toutefois, l'expérience de ces trois dernières années a clairement fait apparaître que le peuple afghan n'abandonnera pas son droit inaliénable de décider lui-même de son propre avenir et de sa façon de vivre.

70. En dépit de la présence active et toujours croissante de troupes étrangères dans son pays et des difficultés très graves qu'il connaît, le peuple afghan est plus déterminé que jamais à défendre sa liberté et ses droits. Nous souhaitons vivement que les souffrances infligées au peuple fraternel d'Afghanistan cessent bientôt grâce à un règlement durable des problèmes dont souffre son pays.

71. L'un des aspects les plus tragiques de la situation en Afghanistan est l'accroissement incessant du nombre des réfugiés afghans. Beaucoup d'entre eux se trouvent aujourd'hui dans différentes parties du monde. L'Iran a accueilli des centaines de milliers d'Afghans. Mais c'est le Pakistan qui, avec près de 3 millions de réfugiés afghans, porte le plus lourd fardeau de cette tragédie. Les Afghans qui ont dû fuir leur pays en raison des conditions qui y règnent aujourd'hui représentent la plus grande communauté de réfugiés au monde. Nous ne pouvons même pas donner une idée ici des souffrances endurées par ces réfugiés et des graves problèmes auxquels ils sont confrontés et continueront de l'être à l'avenir.

72. La présence de millions de réfugiés crée des difficultés très grandes pour l'économie et la société du Pakistan et exerce une influence défavorable sur les relations de ce pays avec son voisin, l'Afghanistan. L'Iran porte également un lourd fardeau à cet égard. Nous nous félicitons des efforts accomplis par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés afin d'alléger les souffrances de ce malheureux

peuple. Nous notons également avec une profonde gratitude les sacrifices que le peuple et le gouvernement frères du Pakistan ont consentis pour secourir les réfugiés afghans.

73. Il est primordial que la communauté internationale continue de fournir une aide humanitaire aux réfugiés afghans. L'absence d'un règlement du problème afghan ne réduit en aucune façon la nécessité d'aider les réfugiés; à notre avis, il ne fait que souligner l'urgence et la nécessité pour la famille des nations de s'acquitter de cette obligation de caractère humanitaire.

74. Le problème des réfugiés, de même que d'autres aspects et dimensions de la question afghane, ne sera résolu que lorsqu'on parviendra à un règlement politique négocié. Les événements qui se sont produits au cours des trois années écoulées dans ce pays montrent qu'aucune solution militaire ne saurait être imposée ou obtenue là-bas.

75. Les opérations militaires ne semblent vouées à aucune conclusion en dépit de leur coût élevé. C'est pourquoi nous avons dès le début demandé qu'il soit procédé à un règlement politique du problème au moyen de négociations: C'est uniquement sur cette base qu'il sera possible de parvenir à une solution durable de la question afghane, qui refléterait dûment les préoccupations légitimes des parties intéressées.

76. Nous avons déjà, à maintes occasions et devant l'Assemblée, énoncé les principaux éléments qui, selon nous, favoriseraient un règlement juste et durable du problème afghan. Le retrait de toutes les troupes étrangères de ce pays est certainement la pierre angulaire de toute solution. La souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et le statut non aligné de l'Afghanistan doivent être préservés et respectés. Le peuple afghan doit être libre de décider de la forme de son gouvernement et de choisir son genre de vie sans ingérence et sans contrainte extérieures. Un autre élément revêtant une signification cruciale est la création des conditions qui permettraient aux réfugiés afghans de retourner dans leur pays en toute sécurité et dans l'honneur.

77. La Charte des Nations Unies contient les principes qui devraient guider les parties dans la recherche du règlement politique négocié pour parvenir à l'issue souhaitée.

78. Depuis l'examen à la trente-sixième session de la situation en Afghanistan par l'Assemblée générale, de nouveaux efforts ont été entrepris dans la recherche d'une solution. Le Secrétaire général, par l'intermédiaire de son représentant personnel, a poursuivi des entretiens indirects avec certaines des parties principales intéressées. Ces contacts ont été considérés constructifs et utiles. Chacun a pris note de ces facteurs positifs à des degrés divers. Nous souhaitons sincèrement que les efforts du Secrétaire général soient couronnés de succès et nous donnons des raisons d'espérer de nouveaux progrès. Toute la responsabilité et toute la charge de trouver une solution au problème afghan ne peuvent être supportées uniquement par le Secrétaire général. Pour réussir, il doit pouvoir compter sur l'appui de tous et, plus

important encore, il doit pouvoir compter sur la coopération des principales parties à la question de l'Afghanistan.

79. Nous devons également rappeler les initiatives prises par d'autres organisations concernant la situation en Afghanistan. L'Organisation de la Conférence islamique joue à cet égard un rôle important et jouit de notre plein appui. Le Conseil européen a également avancé des idées constructives en juin 1981⁴, qui, selon nous, demeurent pertinentes et utiles. Nous suivons également avec intérêt les efforts entrepris par le mouvement des pays non alignés. Toutes les voies d'une solution honorable en Afghanistan doivent rester ouvertes.

80. La situation en Afghanistan demeure critique et le besoin d'un règlement politique est urgent et impérieux. Bien que certaines raisons d'espérer semblent se profiler à l'horizon, nous demeurons profondément préoccupés par la situation qui sévit actuellement en Afghanistan. La paix et la stabilité doivent être rétablies dans ce pays par des moyens honorables, car la vaillante nation afghane ne mérite rien de moins. Nous espérons qu'en apportant notre plein appui au projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie nous contribuerons à cet objectif.

81. M. KIBANDA (République centrafricaine) : Imaginez l'Afghanistan, un havre de paix dans une région agitée, situé au carrefour de grands courants de pensées morales et philosophiques qui ont imprégné l'humanité depuis les temps immémoriaux, pays qui a fait du concept du non-alignement un volet déterminant de sa politique étrangère, ne nourrissant aucune ambition annexionniste ni expansionniste, réveillé brusquement, un beau matin, envahi par les troupes d'une armée étrangère — l'une des plus puissantes du monde — ses principaux dirigeants arrêtés, emprisonnés ou assassinés, et vous comprendrez les profondes inquiétudes de la République centrafricaine.

82. Imaginez un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, dont la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale — principes sacrés inscrits dans la Charte des Nations Unies — sont violés et foulés aux pieds, sans le moindre scrupule, par un autre Etat Membre, qui de plus est membre permanent du Conseil de sécurité dont la charge première est de maintenir la paix et la sécurité internationales, et vous saisirez les sérieuses préoccupations des Nations Unies. Alors, vous apprécierez mieux à sa juste valeur la signification profonde de ces inquiétudes et de ses préoccupations.

83. Telle apparaît, dégagée dans ses grandes lignes, la tragique situation qui prévaut actuellement en Afghanistan et que l'Assemblée générale examine pour la quatrième fois consécutive.

84. En examinant cette situation, nous ne pouvons effacer de notre vision le sombre tableau de ces files ininterrompues de civils afghans en quête d'un abri et de la liberté, fuyant leur patrie et leurs foyers devant le rouleau compresseur meurtrier de l'armée soviétique. Nous ne pouvons oublier, non plus, les images poignantes de ces villages bombardés, des hommes, des femmes et des enfants tués, de ces braves patriotes qui combattent l'envahisseur avec un héroïsme exem-

plaire, faisant le sacrifice de leur vie pour sauvegarder l'indépendance et l'intégrité territoriale de leur pays.

85. L'intervention soviétique en Afghanistan est inadmissible et inacceptable pour la crédibilité et le prestige des Nations Unies. Elle est grave, lourde de conséquences en raison du rang de l'agresseur, une des plus grandes puissances du monde, et de l'importance des responsabilités qui lui incombent en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité. Elle est dangereuse, de surcroît, parce qu'elle constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales et porte en elle-même les risques d'une guerre généralisée dans cette partie du monde. Elle est dangereuse parce qu'elle n'est pas un cas isolé ni un fait du hasard. Elle procède d'une vision globale du monde contemporain, basé sur le primat de la force, de la puissance, et fait partie d'une stratégie hégémoniste et expansionniste qui en découle, savamment mise au point depuis la seconde guerre mondiale. Elle porte témoignage d'une volonté délibérée de domination et d'asservissement au nom d'une idéologie qui prétend soutenir la libération sous toutes ses formes. L'histoire des 20 dernières années est émaillée de nombreux cas, on ne peut plus éloquent, de la politique interventionniste de l'Union soviétique dans les affaires intérieures des Etats, qui démontrent à suffisance sa propension au recours à la force dans le règlement des conflits internationaux.

86. Hier en Hongrie et en Tchécoslovaquie, aujourd'hui en Afghanistan, demain, peut-être, en d'autres points du globe, insidieuse ici et là dans ses manœuvres, l'Union soviétique continuera d'appliquer cyniquement cette politique, qui est une violation flagrante des principes et des buts de la Charte des Nations Unies — dont elle est l'un des prestigieux signataires — qui ont inspiré sa vocation et lui ont insufflé sa philosophie mondialiste. C'est pourquoi l'Assemblée générale doit prendre ses responsabilités en rejetant cette politique et en condamnant sans appel tout acte attentatoire à la paix et à la sécurité internationales.

87. Pour nous, pays et peuples en développement, sans puissance militaire, le mouvement des pays non alignés est un rempart contre les appétits gloutons des grandes puissances qui divisent le monde, nous mettant à l'abri de leur lutte hégémonique. Pour nous, le non-alignement constitue un équilibre dans l'échiquier mondial. Pour nous, pays membres, la paix est synonyme de liberté, de justice et de solidarité — collectives et universelles — et de développement, dont la finalité est le bien-être social. A ce titre, la portée de son action est globale et non sélective; elle implique des actions de toutes sortes, qui concourent à sa création et à son maintien et déterminent notre attitude. La paix, c'est aussi le strict respect de la souveraineté et de l'indépendance de chaque Membre de la grande famille des Nations Unies. Elle doit servir de sève nourricière à notre foi en l'avenir du destin de l'humanité et à notre conviction de contribuer efficacement à tout effort visant à son instauration et à sa garantie, dans le cadre d'une responsabilité collective. C'est pourquoi tous les pays non alignés doivent, dans un élan de solidarité et de justice, désapprouver et condamner l'intervention soviétique en Afghanistan. Un silence serait complice et encouragerait l'agresseur désigné par une métaphore sur-

prenante, qui tranche nettement avec la rhétorique habituelle. La vocation du non-alignement de l'Afghanistan doit être respectée et maintenue à tout prix. Elle est un gage éloquent de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, acquises au prix de mille sacrifices.

88. Depuis deux ans que l'Assemblée générale examine la tragique situation en Afghanistan, elle a déjà adopté de nombreuses résolutions et décisions qui visent toutes au retrait des troupes soviétiques, à la libre expression du droit du peuple afghan à choisir son système politique, économique et social sans ingérence extérieure, afin d'aboutir à une solution politique définitive, juste et durable. En adoptant ces résolutions, l'Organisation des Nations Unies a voulu implicitement réaffirmer son rôle de gardienne de la paix et de la sécurité internationales, en rejetant le recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, conformément aux principes et aux buts de la Charte — un verdict cinglant, sans appel.

89. Malgré l'adoption de toutes ces résolutions, l'Union soviétique occupe encore l'Afghanistan. La guerre continue de faire rage sur le terrain, causant de nombreuses pertes de vies humaines et d'innombrables destructions. Les villages sont bombardés quotidiennement, détruits et rasés.

90. Face à l'agression, à l'invasion et à l'occupation soviétiques, face à une puissante armée dotée du matériel militaire et stratégique le plus moderne et le plus sophistiqué, face à une armée aguerrie, quelques patriotes afghans mènent une lutte disproportionnée et acharnée contre l'occupant et l'envahisseur, afin de préserver la souveraineté et l'indépendance de leur pays, apportant ainsi une fois de plus le témoignage de l'invincibilité du combat pour la liberté. La détermination et l'héroïsme de ces patriotes forcent l'admiration.

91. Le lourd tribut que paie le peuple afghan pour la libération de son territoire est assurément la preuve éloquente de son refus catégorique d'accepter l'asservissement et la domination soviétiques. Dès lors, affirmer que l'Union soviétique est intervenue en Afghanistan à la demande du peuple est une supercherie grotesque. L'Union soviétique doit retirer ses troupes d'Afghanistan.

92. La République centrafricaine, terre de dialogue et de coopération, est opposée fermement et résolument au recours, à l'emploi ou à la menace de la force dans les relations internationales, je l'ai dit plus d'une fois, ici même, et je le répète encore. Mon pays prend part à ce débat pour s'associer, dans l'esprit de concertation et de ferveur qui caractérise l'Organisation, à ces Etats qui font des nobles idéaux de la Charte le fondement de leur politique extérieure, afin de désapprouver tout acte attentatoire aux buts et aux principes des Nations Unies.

93. La garantie de la paix et de la sécurité mondiales ne doit pas être l'exclusivité de quelques Etats Membres privilégiés de l'Organisation ni d'un club quelconque. C'est l'affaire de tous et nous sommes tous concernés. Tel est le sens de la position que ma délégation adoptera vis-à-vis du projet de résolution dont nous sommes saisis. Elle votera en conséquence en sa faveur.

94. M. YONDON (Mongolie) [*interprétation du russe*] : Je voudrais dire combien la délégation mongole regrette que l'Assemblée générale ait été entraînée une fois de plus dans une entreprise de mauvais aloi à propos de ce qu'on appelle la "question de la situation en Afghanistan". La discussion de cette question qui, malgré les objections claires et répétées du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, a été imposée à l'Assemblée, ne saurait être vue autrement que comme une ingérence directe dans les affaires intérieures de cet Etat souverain, non aligné et Membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies. Les milieux impérialistes et hégémonistes avaient besoin de cette discussion uniquement pour déformer la vérité en ce qui concerne les changements sociaux et politiques intervenus en Afghanistan et pour empêcher le peuple afghan de régler ses propres affaires et pour détourner l'attention publique de leurs activités agressives en Asie du Sud-Ouest.

95. Notre délégation estime qu'en entraînant l'Organisation des Nations Unies dans une discussion futile de la prétendue question de l'Afghanistan, comme le montre l'expérience déjà acquise lors de discussions antérieures, on ne fait qu'entraver davantage le règlement politique juste de la situation qui s'est créée autour de l'Afghanistan. Cela ne pourra également que porter préjudice à l'autorité de l'Organisation.

96. En fait, la situation en Afghanistan ne concerne que le peuple afghan. Ce peuple, il y a quatre ans, a fait un choix historique en effectuant sa révolution nationale démocratique en avril 1978. Le peuple afghan a donc été en mesure de se libérer de l'arbitraire, de l'oppression et de l'exploitation et de s'engager sur la voie du développement libre et démocratique.

97. Le Gouvernement et le peuple de la Mongolie se félicitent vivement de la victoire de la révolution d'avril en Afghanistan et des mesures qui ont été prises par la suite par la République démocratique d'Afghanistan pour défendre et renforcer les conquêtes révolutionnaires du peuple afghan.

98. A la lumière de l'intervention du représentant de l'Afghanistan, M. Zarif [78^e séance], on peut voir clairement que des changements politiques, économiques et sociaux importants s'effectuent dans ce pays et qu'ils ont une influence très favorable sur la reconstruction démocratique de la société afghane et sur l'élévation du niveau de vie de la population. L'économie de la République démocratique d'Afghanistan se développe avec succès, et la productivité dans l'industrie, l'agriculture et le commerce extérieur s'accroît sans cesse. La situation des travailleurs s'améliore très rapidement et leurs salaires ont considérablement augmenté. Au cours de la réforme agraire, plus de 300 000 familles d'agriculteurs n'ayant pas ou ayant peu de terres ont reçu gratuitement des terres et près de 800 000 familles d'agriculteurs ont été exemptées de leur dette fiscale. Dans un pays où tout récemment la majorité de la population était analphabète, des résultats considérables ont été obtenus dans la lutte pour le développement de l'enseignement, de la science et de la culture.

99. Le peuple mongol, qui entretient avec le peuple afghan des liens étroits d'amitié et de solidarité, se

félicite sincèrement des succès de ce peuple dans l'édification d'une vie nouvelle.

100. Naturellement, les succès de l'Afghanistan démocratique auraient été beaucoup plus grands si une guerre cruelle et non déclarée ne lui avait pas été imposée de l'extérieur.

101. Personne n'ignore que les forces impérialistes se sont donné pour objectif d'écraser la révolution d'avril et de briser la volonté du vaillant peuple afghan de parvenir à la liberté et au progrès social.

102. En commettant leur agression armée contre la République démocratique d'Afghanistan, les impérialistes utilisent comme instruments fidèles les anciens féodaux et les exploiters afghans qui ont été rejetés par la vague révolutionnaire. Dans plus de 80 camps spéciaux situés sur le territoire du Pakistan, des bandes contre-révolutionnaires afghanes reçoivent une instruction pour mener des activités subversives contre la République démocratique d'Afghanistan. Ces bandes reçoivent de plus en plus d'armes modernes, s'infiltrant continuellement en Afghanistan et empêchent le peuple afghan de vivre et de travailler dans le calme. Elles pillent, tuent et terrorisent la population paisible. En raison de ces agissements, comme la presse l'indique, au cours de ces quatre dernières années, plus de 1500 écoles, des centaines de ponts, d'entreprises et de maisons ont été détruits en Afghanistan.

103. La récente décision du Sénat des Etats-Unis d'accroître l'aide militaire et financière aux contre-révolutionnaires afghans est une nouvelle preuve de la politique agressive du Gouvernement de Washington dans la poursuite et l'escalade de la guerre non déclarée contre la République démocratique d'Afghanistan, ce qui fait partie de la stratégie globale du renforcement de la domination américaine sur le monde.

104. Les milieux impérialistes utilisent toute une série de moyens de propagande et de méthodes de guerre psychologique pour déformer la vérité sur les événements qui se déroulent autour de l'Afghanistan, pour calomnier la révolution d'avril et pour présenter sous un faux jour l'aide que l'Union soviétique accorde au peuple afghan. Il est tout à fait évident que la propagande impérialiste, quelque déchaînée et artificielle qu'elle soit, ne saurait tromper l'opinion publique mondiale et contraindre le peuple afghan à abandonner la voie du progrès social qu'il a choisie.

105. La délégation mongole partage entièrement l'opinion selon laquelle la seule raison de la tension autour de l'Afghanistan est l'ingérence étrangère constante dans ses affaires intérieures. Par conséquent, il n'est que normal que seule la cessation de toutes les formes d'ingérence permettra d'assurer un règlement juste de la situation qui s'est créée autour de l'Afghanistan.

106. Le Gouvernement de la République populaire mongole estime que la base la plus réaliste de ce règlement et de la normalisation des relations entre l'Afghanistan et ses voisins réside dans les propositions constructives avancées par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan le 15 mai 1980² et le 24 août 1981³.

107. La République démocratique d'Afghanistan propose de poursuivre des négociations directes entre le Pakistan et l'Iran, au cours desquelles on pourrait élaborer des accords mutuellement acceptables sur la base des principes de bon voisinage, de non-ingérence dans les affaires intérieures et de la coopération mutuelle. Ces accords contiendraient des engagements concrets de la part des parties intéressées en ce qui concerne l'inadmissibilité d'activités militaires ou de toutes activités hostiles à partir du territoire d'un pays contre un autre, ainsi que l'engagement de favoriser le retour volontaire dans leur patrie des réfugiés afghans qui, pour différentes raisons, se trouvent sur le territoire d'Etats voisins. Afin d'assurer une solution globale, véritablement durable, on a avancé l'idée que des Etats tiers, en particulier l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique, devraient jouer le rôle de garants. Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan fait ainsi montre constamment d'un esprit de bonne volonté et de réalisme. C'est grâce à cette position constructive et flexible, qui est indispensable lorsque des questions politiques aussi compliquées doivent être résolues, que des contacts ont été rendus possibles. En fait, ils ont eu lieu en juin de cette année, à Genève, entre les représentants de l'Afghanistan et du Pakistan; ces contacts ont bénéficié des bons offices du représentant personnel du Secrétaire général.

108. Ma délégation se félicite que cette série de discussions ait été utile et que les deux parties aient demandé que se poursuivent ces discussions. Il est évident que, pour que celles-ci soient couronnées de succès, toutes les parties doivent faire preuve de bonne volonté et d'une attitude positive. Il est également nécessaire que rien ne soit fait qui puisse compliquer le développement de ce processus. Cela est extrêmement important, notamment lorsqu'il s'agit d'une organisation qui fait autorité comme l'Organisation des Nations Unies. De ce point de vue, il faut remarquer en le regrettant que le projet de résolution présenté à l'Assemblée générale contient des dispositions qui sont évidemment inacceptables pour la principale partie intéressée, la République démocratique d'Afghanistan, et que, en fait, ce texte équivaut à une ingérence dans les affaires intérieures de ce pays. L'adoption de ce projet de résolution ne saurait aucunement contribuer à la recherche d'une normalisation de la situation dans la région de l'Afghanistan. Bien au contraire, cela gênerait le dialogue qui vient de s'engager entre les parties. Notre délégation s'oppose par conséquent au projet de résolution A/37/L.38.

109. Comme on le sait, la République populaire mongole est fermement consacrée à la cause de la paix et de la sécurité internationales. Elle a toujours considéré — et considère — que le seul moyen raisonnable de résoudre des différends entre Etats est le dialogue et la négociation politiques, qui doivent se dérouler dans un esprit de respect mutuel et de non-ingérence dans les affaires intérieures de chacune des parties en cause. La délégation mongole considère que c'est précisément par ce moyen que l'on arrivera à une solution juste et durable de la situation qui s'est créée autour de l'Afghanistan et qui doit être réglée.

110. M. VRAALSEN (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : La situation en Afghanistan est en train de devenir l'une des questions inscrites en permanence à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Près de trois années se sont écoulées maintenant depuis que les troupes soviétiques ont envahi l'Afghanistan. Malgré différents appels et rappels de l'Assemblée générale, ces troupes restent encore dans le pays. La lutte armée continue en Afghanistan. Il est donc important que l'Assemblée fasse le point de la situation dans ce débat, afin de faire de nouvelles recommandations sur la manière dont le conflit devrait être résolu.

111. L'invasion soviétique en Afghanistan a coûté très cher. Avant tout, la continuation de l'occupation et la résistance armée qu'elle a suscitée ont coûté de nombreuses vies humaines. A moins qu'on ne trouve une solution politique, le nombre de victimes continuera probablement de s'élever. La continuation du conflit a également entraîné beaucoup de souffrances et de destruction dans la société afghane : des millions de personnes ont fui leurs foyers pour se réfugier dans les pays voisins, particulièrement au Pakistan.

112. Le conflit en Afghanistan a également eu de graves incidences sur la paix et la sécurité internationales. Il a causé davantage d'incertitude et de déstabilisation dans l'une des régions qui peut devenir l'une des plus explosives du monde. Ce conflit a eu des effets graves et durables sur l'ensemble du climat de coopération internationale et a nui au processus de négociation d'accords sur la limitation des armes, qui est d'une importance vitale pour les efforts en vue de faire cesser la course aux armes nucléaires. Les relations Est-Ouest en général ont beaucoup souffert. Même ici, à l'Organisation des Nations Unies, nous avons vu comment le conflit en Afghanistan affecte les relations entre les grandes puissances, ce qui entrave aussi l'efficacité de toute l'Organisation.

113. Il est difficile pour le Gouvernement norvégien de voir comment une occupation continue de l'Afghanistan pourrait être dans l'intérêt à long terme de l'Union soviétique. Si l'on ne renouvelle pas les efforts déployés afin d'arriver à une solution politique, nous craignons que cette question ne reste longtemps à notre ordre du jour, que ce conflit ne continue de semer la discorde et l'acrimonie dans les relations internationales.

114. Le Gouvernement norvégien demande instamment à l'Union soviétique de réfléchir sérieusement aux effets positifs qu'aurait un règlement politique en Afghanistan. Nous ne pouvons promettre que tous les autres problèmes dans cette partie du monde disparaîtraient. Toutefois, dans une situation internationale où presque tout le monde parle de crise — à l'Organisation des Nations Unies, dans les relations Est-Ouest et Nord-Sud, dans l'économie mondiale et dans d'autres domaines —, à notre sens peu d'autres événements auraient un effet plus positif sur l'esprit de coopération et de compromis dont nous avons besoin pour surmonter ensemble ces crises.

115. Nous avons déjà les grandes lignes fondamentales d'un règlement politique. Nous les avons ici, à l'Organisation des Nations Unies. Grâce au Secrétaire général et à son représentant personnel pour

l'Afghanistan, auxquels je voudrais rendre un hommage tout particulier, quatre points ont été définis comme étant au centre des efforts tendant à apporter une solution politique au conflit en Afghanistan. Ces éléments sont les suivants : le retrait des troupes étrangères, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, des garanties internationales de non-ingérence et le retour volontaire des réfugiés dans leurs foyers.

116. Le Gouvernement norvégien demande instamment à toutes les parties au conflit de saisir l'occasion des prochaines consultations avec le représentant personnel du Secrétaire général pour renouveler leurs efforts afin de trouver une solution au conflit en Afghanistan dès que possible. La Norvège appuie pleinement la mission importante du représentant personnel du Secrétaire général.

117. Pour conclure, je voudrais dire quelques mots au sujet du problème des réfugiés. Environ 3 millions de personnes ont maintenant fui le conflit et la guerre pour se réfugier en Iran ou au Pakistan. A l'heure actuelle, il s'agit là du plus grand et du plus grave problème de réfugiés dans le monde. Il représente un énorme fardeau, social, économique et politique, pour les pays qui reçoivent ces réfugiés. Le Pakistan, qui en a reçu de loin le plus grand nombre, a été particulièrement touché par ce problème. Au nom du Gouvernement norvégien, je voudrais rendre un hommage particulier à la manière dont le peuple et le Gouvernement du Pakistan ont fait face à cette situation. De même, je voudrais exprimer notre gratitude et notre admiration aux organisations de secours humanitaires qui travaillent dans cette région, et en particulier au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour leurs efforts afin d'atténuer le sort des réfugiés.

118. Pour sa part, la Norvège a fourni plus de 50 millions de couronnes norvégiennes au titre de l'aide humanitaire au cours des deux dernières années. Mon gouvernement a l'intention de poursuivre et d'augmenter cette assistance à l'avenir.

M. Cinéas (Haïti), vice-président, prend la présidence.

119. M. TRUCCO (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Chili s'est porté coauteur, avec 44 autres nations, du projet de résolution A/37/L.38.

120. Depuis ce tragique mois de décembre 1979 où les troupes de l'Union soviétique ont, avec leurs tanks et leur important potentiel de guerre, franchi les frontières de l'Afghanistan, occupé son territoire et mené à bien une opération de conquête territoriale systématique, le document que nous sommes en train d'examiner n'est autre que le quatrième projet de résolution que le forum suprême du monde civilisé — que l'Assemblée générale est censée être — doit étudier à propos d'une situation aussi grave et pressante.

121. Cette situation est grave parce que rien ne peut excéder en gravité la violation flagrante des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies elle-même comme la non-intervention, le non-recours à la force et l'intégrité territoriale.

122. Cette situation est pressante parce que le flux des réfugiés en Iran et au Pakistan, qui dépasse déjà 3 millions, continue à augmenter.

123. Il n'échappera pas à la conscience historique de l'humanité que l'invasion de 1979 a été facilitée par un autre événement qui, lui aussi, constitue une violation grave et flagrante de principes tout aussi importants du droit international.

124. C'est pourquoi il importe de continuer à protester — en même temps qu'on la dénonce — contre l'infamie qui a été commise et de poursuivre les efforts en vue de parvenir rapidement à une solution politique qui permette à l'Afghanistan et à son peuple de retrouver leur identité de nation libre, souveraine et non alignée.

125. Tout en recherchant ce règlement politique, il y a lieu de noter, en particulier, les efforts déployés par le Secrétaire général qui, depuis qu'il assume ses hautes fonctions, a lui-même et par l'intermédiaire de son représentant personnel essayé d'aplanir les divergences de vues des parties intéressées. A cet égard, nous sommes heureux de lire dans son rapport que, du moins sur le plan diplomatique, le Secrétaire général estime que des progrès ont été réalisés, bien qu'on ne soit pas encore arrivé à l'étape critique du processus mis en œuvre, comme il juge bon de nous en mettre en garde. Nous souhaitons sincèrement que ces efforts se poursuivent et qu'ils soient couronnés de succès, bien que nous soyons parfaitement conscients des énormes obstacles politiques qui subsistent encore et que nous ayons entendu les paroles décourageantes du représentant de l'Afghanistan qui insiste sur le caractère irréversible du processus.

126. Devant les sérieux efforts déployés par le Secrétaire général et son représentant personnel, M. Cordovez, on ne peut plus continuer à s'abriter derrière de simples phrases qui, avec le temps et l'expérience, sont devenues l'objet de mépris.

127. Nous protestons à nouveau aujourd'hui et demandons qu'une solution politique soit trouvée grâce aux efforts du Secrétaire général car, depuis 37 ans que l'Organisation des Nations Unies existe, elle a rarement été confrontée à une action militaire aussi disproportionnée et allant davantage à l'encontre de ses objectifs en tant qu'Organisation au service de la paix. L'envahisseur est l'un des membres permanents du Conseil de sécurité qui, en vertu de la Charte des Nations Unies, a des responsabilités et des privilèges spéciaux en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La victime est une petite nation en développement qui a participé à la création du mouvement des pays non alignés lors des réunions de Bandoung et Belgrade.

128. Ce qui pouvait sembler n'être qu'une simple annexion, comme cette superpuissance en a opéré bien d'autres à travers le monde, s'est transformé en une véritable guerre de libération nationale par laquelle tout un peuple s'est élevé contre la puissance d'agression et le régime fantoche à sa solde.

129. Malheureusement, cette vaillante lutte contre des forces infiniment supérieures n'a pu se poursuivre qu'au prix de lourdes pertes en vies humaines et en biens matériels. Des villages entiers ont été rasés,

l'économie du pays a été dévastée et plus d'un demi-million d'Afghans sont morts ou ont été blessés.

130. Après que le Conseil de sécurité eut été mis dans l'impossibilité d'agir en raison du recours au droit de veto, diverses résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale; d'autres l'ont été par les pays non alignés et les pays islamiques; d'autres encore l'ont été lors d'une série de réunions d'organisations internationales et toutes ont condamné de façon répétée l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan, exigeant le retrait immédiat des troupes de l'agresseur. Jusqu'à présent ces appels ont été ignorés et il ne nous reste plus que l'espoir suscité par les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général afin de parvenir à un règlement pacifique et par l'exemple donné par l'indomptable et valeureux peuple d'Afghanistan.

131. Les troupes soviétiques qui, initialement, comptaient 85 000 hommes, en comprennent aujourd'hui plus de 105 000 et, selon des informations récentes, des travaux ont été entrepris dans différents aéroports du pays afin de consolider les positions stratégiques des forces d'occupation.

132. Bien entendu, la communauté internationale ne peut rester impassible face à ce défi manifeste et c'est ce qui explique la teneur des déclarations faites au cours de ce débat par de nombreuses délégations, y compris la mienne, qui continuent d'être vivement préoccupées par l'évolution de la situation en Afghanistan et les graves conséquences qu'elle peut avoir pour la paix et la sécurité internationales.

133. Nous nous trouvons, en fait, non seulement face à un problème aux dimensions humaines tragiques, mais également face à une crise politique aux conséquences incalculables pour la coexistence pacifique entre tous les Etats. Nous sommes conscients qu'une attitude passive de notre part peut compromettre à tout jamais l'avenir d'un grand nombre de nations, en particulier les plus petites et les plus faibles. C'est pourquoi il est de notre devoir d'empêcher que la violence ne triomphe.

134. Compte tenu de ces considérations, ma délégation a, une fois encore, parrainé, avec 44 autres pays, un projet de résolution [A/37/L.38] qui offre une possibilité réaliste et pragmatique d'apporter une solution à cette grave crise internationale. Nous espérons que tous les pays épris de paix se joindront à nous et appuieront cette initiative, inspirée seulement par le seul désir de garantir le plein respect des objectifs et principes de la Charte auxquels tous les gouvernements ont solennellement souscrit.

135. Je tiens tout particulièrement à souligner l'aide généreuse et les sacrifices consentis par le Gouvernement pakistanais ainsi que la contribution inestimable du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Ces efforts humanitaires doivent naturellement se poursuivre et recevoir l'appui de l'ensemble de la communauté internationale.

136. Le Chili rejette l'emploi de la force, quel que soit le pays qui y recourt. Nous exprimons clairement cette condamnation sans nous laisser fléchir par des considérations d'amitié ou de solidarité, aussi précieuses qu'elles puissent être. C'est avec la même détermination que mon pays préconise, avant tout, la solution pacifique des différends par

tous les moyens établis par la Charte et consacrés par le droit international.

137. Nous savons que tels sont également les objectifs du Secrétaire général dans les difficiles démarches qu'il a entreprises et nous partageons son sentiment lorsqu'il déclare que son souci principal demeurera d'assurer au peuple afghan la possibilité d'édifier son avenir dans la paix et qu'il nous assure qu'il ne cessera pas de déployer tous ses efforts pour y parvenir [voir A/37/482, par. 11].

138. M. LA ROCCA (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Les vues des 10 États membres de la Communauté européenne en ce qui concerne la situation en Afghanistan ont été exprimées de façon détaillée par le représentant du Danemark dans son intervention au nom des Dix [79^e séance]. Ma délégation partage pleinement ces vues.

139. En prenant la parole aujourd'hui, je tiens à souligner la vive préoccupation de mon gouvernement, de toutes les forces politiques en Italie sans exception et de notre opinion publique face à une situation qui se perpétue en violation manifeste des principes de la Charte des Nations Unies et qui constitue une grave source de tension dans la région en cause et dans les relations internationales dans leur ensemble.

140. L'occupation militaire de l'Afghanistan par l'Union soviétique, qui se poursuit depuis près de trois ans, malgré les appels réitérés émanant de l'Assemblée et d'autres institutions internationales faisant autorité, constitue une grave violation des principes universellement acceptés de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays souverains, du respect de leur indépendance et de leur intégrité territoriale et du non-recours à la force dans les relations internationales.

141. Le nombre croissant des réfugiés afghans — plus de 3 millions à ce jour —, leurs souffrances et le lourd fardeau économique, social et politique qu'ils représentent pour les pays voisins, ainsi que la violation massive des droits de l'homme en Afghanistan, se traduisant par la répression des aspirations légitimes du peuple afghan à la liberté et à l'indépendance, constituent une tragédie dont la communauté internationale ne peut ni ne doit ignorer.

142. Dans sa résolution 35/37, l'Assemblée générale a clairement indiqué sur quels éléments devrait se fonder une solution et a donné au Secrétaire général mandat pour rechercher cette solution. La résolution a été adoptée à l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et peut légitimement être considérée comme l'expression de l'opinion évidente et des sentiments profonds de la communauté internationale face à la crise afghane.

143. C'est dans cet esprit que nous avons salué et appuyé les efforts déployés par le Secrétaire général et son représentant personnel, M. Cordovez, en vertu des dispositions de ladite résolution. Tout en appréciant vivement ces efforts inlassables et le rapport du Secrétaire général, nous ne pouvons qu'exprimer notre vive inquiétude face à l'attitude négative de l'Union soviétique et en l'absence de tout progrès réel en vue d'une solution acceptable.

144. C'est pourquoi ma délégation appuie sans réserve le projet de résolution A/37/L.38 qui réaffirme les principes constituant la base d'une solution politique du problème afghan.

145. Dans ce contexte, mon gouvernement continuera également d'appuyer pleinement la mission du Secrétaire général en confirmant que nous sommes persuadés, comme l'a déjà dit le représentant du Danemark, qu'une conférence internationale sur l'Afghanistan, que proposait le Conseil européen le 30 juin 1981⁴, pourrait utilement compléter les efforts du Secrétaire général en constituant le cadre d'un règlement politique juste et complet.

146. La grave violation de la Charte des Nations Unies, qui se poursuit en Afghanistan, exige une solution de ce problème, qui ne saurait être fondée que sur les principes contenus dans les résolutions déjà approuvées par l'Assemblée, à savoir le retrait des troupes étrangères, la reconnaissance du droit du peuple afghan à déterminer son propre avenir en toute liberté et sans intervention étrangère et la création de conditions appropriées pour que les réfugiés puissent réintégrer leur pays et leurs foyers.

147. Tandis que nous débattons ici de cette question, le peuple afghan ne cesse de souffrir, de subir des violations massives des droits de l'homme et de voir réprimer ses aspirations légitimes.

148. Le Gouvernement italien est convaincu que la communauté internationale doit une fois encore se déclarer fermement opposée à cette situation et doit nettement réaffirmer qu'elle ne saurait accepter les faits accomplis ni s'incliner devant eux.

149. Nous demandons donc instamment aux membres de l'Assemblée générale de montrer une fois encore la même détermination que par le passé en demandant un règlement juste de cette crise tragique, conformément aux buts et principes de la Charte.

150. M. AL-ALFI (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Le débat à l'Assemblée générale sur la prétendue question de la situation en Afghanistan est fondamentalement une ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan. Cependant, les forces impérialistes, dans le cadre de la propagande et de la campagne politique qu'elles mènent contre le peuple afghan et ses aspirations, ont lancé ce débat pour mettre en doute les options nationales du peuple afghan, comme cela a été fait auparavant pour d'autres régimes progressistes de libération nationale. Il s'agit là d'une tentative non dissimulée des forces impérialistes pour trouver une justification à leur présence dans la région, ainsi qu'à leurs actes agressifs dirigés contre les peuples de la région en général, et le mouvement de libération en particulier.

151. L'impérialisme mondial, et en premier lieu l'impérialisme des États-Unis, est bien connu pour ses actes d'agression et son recours à la force, ainsi que pour son ingérence flagrante dans les affaires intérieures des nations et des peuples. Il ne peut pas tromper nos peuples en versant des larmes sur l'Afghanistan et sur l'insécurité et l'instabilité de la région, et en créant un ennemi illusoire. Le danger réel qui menace les peuples et les pays de notre région est l'ingérence de l'impérialisme étranger dans leurs

affaires intérieures ainsi que la conspiration impérialiste et sioniste visant à imposer la domination impérialiste dans la région et à réprimer les causes nationales des peuples de la région, et avant tout, la cause nationale du peuple palestinien.

152. Le peuple afghan, dans sa marche vers la réalisation des buts incarnés par la révolution d'avril, et pleinement occupé à l'édification d'une société nouvelle, a dû faire face à plusieurs conspirations de nature impérialiste, se manifestant par l'agression, la subversion et la coercition, ainsi que par de vastes campagnes politiques et de propagande lancées par le mécanisme impérialiste dans une tentative pour détruire cette même révolution du peuple afghan. C'est ce qui a conduit le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan à demander l'aide et l'appui de l'Union soviétique afin de faire face à la conspiration et à l'agression impérialistes et de sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique d'Afghanistan.

153. Le Yémen démocratique réaffirme son soutien au peuple afghan, dirigé par le Parti démocratique populaire, dans sa lutte pour préserver son indépendance et sa souveraineté nationales, et pour avancer sur le chemin du progrès social indépendant. Nous estimons que la tension croissante dans la région porte préjudice à la paix et à la sécurité et nuit aux efforts concertés visant à effacer la menace impérialiste qui plane sur notre région.

154. Nous estimons que le projet de résolution A/37/L.38 ne contribue en rien à la diminution des tensions dans la région. Nous réaffirmons que l'intérêt commun de toutes les nations de la région est de recourir au dialogue comme élément essentiel pouvant contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité. Mais le dialogue n'est possible que si nous évitons toute action pouvant exacerber la situation, et que si nous créons les conditions nécessaires à un règlement des problèmes communs et à une amélioration des relations entre les Etats de la région sur la base du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, ainsi qu'à l'engagement de ne pas se livrer à l'agression et à l'ingérence.

155. Dans ce contexte, nous soutenons les propositions avancées par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan et réaffirmées devant l'Assemblée au cours de ce débat. Nous maintenons qu'une réponse favorable à ces propositions par les autres Etats de la région conduirait à régler les problèmes communs et à assurer la mise en œuvre d'un accord sur ces problèmes.

156. M. van WELL (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Lors de la 79^e séance, le représentant du Danemark, M. Ulrichsen, a fait part à l'Assemblée de la position des 10 Etats membres de la Communauté européenne sur la situation en Afghanistan et sur ses répercussions sur la paix et la sécurité internationales. La République fédérale d'Allemagne se rallie sans réserve à cette déclaration.

157. Dans son rapport réaliste sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a attiré notre attention sur les insuffisances graves du rôle actuel des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales; il débute en faisant remar-

quer que "l'année écoulée a été marquée par une succession alarmante de crises internationales et d'impasses sur un certain nombre de problèmes internationaux fondamentaux." [A/37/I, p. 1.]

158. Le conflit en Afghanistan, soumis à l'examen de l'Assemblée générale pour la quatrième fois, est l'une de ces crises susceptibles de saper la confiance du monde dans la capacité des Nations Unies à maintenir ou à restaurer la paix et la sécurité internationales. Cette crise est particulièrement grave du fait qu'elle implique, d'un côté, un membre permanent du Conseil de sécurité — lequel, en vertu de la Charte des Nations Unies, porte une responsabilité particulière quant à la paix et à la sécurité internationales — et, de l'autre, un petit pays non aligné.

159. Nous avons été choqués de voir l'Union soviétique utiliser sa puissance militaire écrasante pour envahir l'Afghanistan, un pays traditionnellement non aligné, et parmi les moins avancés, qui au cours de son histoire n'a jamais utilisé sa liberté et son indépendance à des fins hostiles contre l'Union soviétique. Nous sommes extrêmement inquiets de voir que, trois ans après l'invasion, au mépris des trois résolutions consécutives de l'Assemblée générale [*résolutions ES-6/2, 35/37 et 36/34*], adoptées chacune à une majorité plus importante, le nombre des troupes soviétiques en Afghanistan, loin de diminuer, s'accroît. L'Union soviétique continue d'imposer sa volonté hégémoniste et l'idéologie communiste à un peuple traditionnellement indépendant, fier et courageux.

160. Néanmoins, la guerre de résistance contre les forces d'occupation se poursuit sans relâche. Malgré les pertes considérables en vies humaines, la volonté du peuple afghan de vivre libre n'a pas été brisée. Ce fait, plus que tout autre, démontre le caractère fallacieux des arguments avancés pour tenter de justifier l'occupation soviétique de l'Afghanistan.

161. Le monde ne peut accepter le fait accompli, établi en violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Ce débat prouve une fois encore que le monde n'a pas oublié l'attaque brutale commise contre l'Afghanistan. Il fait valoir que la majorité écrasante de l'Organisation mondiale est solidaire avec le peuple opprimé d'Afghanistan et ne cessera de demander le retrait des troupes soviétiques ainsi qu'une solution politique permettant au peuple afghan de choisir sa propre forme de gouvernement et son système économique, politique et social, à l'abri de toute ingérence extérieure et de toutes mesures subversives, coercitives ou contraignantes, de quelque nature qu'elles soient.

162. L'Afghanistan est devenu une pierre de touche du respect par l'Union soviétique de l'indépendance et de l'intégrité nationale des pays du tiers monde ainsi que sa reconnaissance d'un véritable non-alignement. L'occupation continue de l'Afghanistan constitue une violation dangereuse des principes fondamentaux du mouvement des pays non-alignés, tels que la liberté, l'indépendance et l'autodétermination des pays non alignés.

163. La République fédérale d'Allemagne se tient aux côtés des pays non alignés. Avec eux, nous demandons instamment à l'Union soviétique de s'engager, dès que possible, sur la voie d'une solution politique de la crise afghane, fondée sur le respect du non-

alignement, ce qui implique le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'identité nationale et culturelle. Nous reconnaissons la responsabilité et l'engagement particuliers qu'ont les Etats islamiques et non alignés vis-à-vis de l'Afghanistan. Nous ne cesserons de leur apporter notre soutien et nous les encourageons à ne pas renoncer à leurs efforts.

164. En outre, l'Afghanistan nous permettra de juger de l'avenir d'une politique véritable de détente, fondée sur la modération dans la poursuite des intérêts nationaux, la responsabilité et la promotion de la paix par la coopération. Plus longtemps l'Union soviétique refusera de respecter les droits et les aspirations du peuple afghan, plus on la soupçonnera de suivre, partout où c'est possible et sans risque majeur, une stratégie d'expansion et de domination. Le manque de modération démontré par l'occupation continue de l'Afghanistan constitue un défi porté à la stabilité et à l'intégrité non seulement de la région intéressée, mais de la famille des nations tout entière. Outre les effets négatifs qu'elle a sur les relations de l'Union soviétique avec les pays non alignés, elle a eu et continue d'avoir de graves incidences sur les relations Est-Ouest.

165. Dans l'intervalle, le peuple afghan continue de subir un sort tragique, et l'expression la plus évidente en est le flux incessant de réfugiés qui fuit l'Afghanistan en direction du Pakistan et de l'Iran, pays voisins. Les ressources de ces pays sont mises à contribution, car il faut alimenter, abriter et protéger les réfugiés afghans. Nous apprécions les sacrifices de ces deux pays qui ont offert l'hospitalité à un peuple si tragiquement éprouvé. En signe de solidarité avec le peuple afghan, la République fédérale d'Allemagne a inscrit à l'exercice budgétaire 1981 environ 60 millions de deutsche marks en faveur des réfugiés ainsi que pour le financement de projets les concernant. De plus, mon pays a consacré environ 28 millions de dollars à l'aide d'urgence fournie par la Communauté européenne.

166. Une solution réelle des problèmes humanitaires de l'Afghanistan suppose d'abord qu'on aboutisse, évidemment, à une solution politique juste et durable. Nous suivons avec un vif intérêt les efforts inlassables du Secrétaire général et de son représentant personnel. Nous leur offrons notre plein appui dans la recherche d'une solution politique conforme aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

167. Les grandes lignes de cette solution figurent dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous voterons donc en sa faveur. Le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Hans-Dietrich Genscher, a déclaré, à l'occasion de la Journée de l'Afghanistan, le 21 mars 1982 : "Quiconque parle de paix ou demande la paix ne saurait rester silencieux face à la guerre en Afghanistan. La paix pour le peuple afghan est synonyme de paix pour tous."

168. Compte tenu de l'importance spéciale que revêtent les efforts destinés à dégager une solution politique à la crise afghane, nous lançons un appel à l'Union soviétique pour qu'elle reconsidère sa position et admette que l'impasse actuelle, due à un

manque de souplesse de sa part, n'est pas dans son intérêt.

169. M. SARRÉ (Sénégal) : Voilà presque trois ans que l'Afghanistan est venu s'ajouter à la liste des foyers de tension dont la persistance contribue à la détérioration croissante du climat international.

170. A trois reprises, l'Assemblée générale a défini et réaffirmé la nature du problème. En effet, la situation qui existe dans ce pays depuis trois ans relève, d'une part, de la violation du principe de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats et, d'autre part, du manquement au respect de la souveraineté des Etats.

171. L'Afghanistan a, en effet, été envahi par des troupes étrangères, en décembre 1979, et continue aujourd'hui à faire l'objet d'une occupation militaire. La présence continue de ces troupes et l'exode massif de plus de 3 millions de nationaux afghans vers des pays voisins constituent une menace à la paix dans la région et à la sécurité internationale.

172. Au cours de ses trois dernières sessions, l'Assemblée générale, tout en rappelant les principes remis en cause, a préconisé les mesures qui s'imposaient pour rétablir la paix et la stabilité dans ce pays meurtri. Elle a demandé notamment le retrait des troupes étrangères stationnées dans ce pays, la restauration du peuple afghan dans son droit imprescriptible à décider de son propre sort sans ingérence ou contraintes extérieures et la création, par des négociations entre les parties concernées, de conditions appropriées pouvant permettre le retour des réfugiés afghans dans leurs foyers. Ce faisant, l'Assemblée a défini le meilleur cadre pour la recherche d'une solution juste et globale à ce douloureux problème. Force est de constater que la situation ne s'est pas grandement améliorée depuis lors, car le peuple afghan continue de payer un lourd tribut pour la reconnaissance de son droit à la souveraineté et à la paix.

173. Certes, au plan diplomatique, quelques signes positifs ont pu être identifiés. En effet, au cours des deux derniers mois, le mécanisme de consultations mis en place par le Secrétaire général — que nous félicitons au demeurant de ses efforts et initiatives — a permis d'enclencher un processus dont il faut se féliciter. Par ailleurs, l'appui, affirmé par toutes les parties concernées, à la poursuite des efforts du Secrétaire général visant à faciliter les négociations en vue d'un règlement politique, est pour le moins encourageant.

174. Le fait que le Secrétaire général ait pu constater une concordance de vues entre les interlocuteurs sur les principes qui devraient sous-tendre le règlement global, sur les relations qui devraient exister entre les différents éléments de ce règlement et sur les mesures à prendre pour garantir son application effective indique sans doute un début, quoique timide, de progrès. Il reste néanmoins que d'importantes divergences subsistent, pour ne citer que la formule des négociations ou la structure et le contenu d'un règlement global.

175. De l'avis de ma délégation, il s'agira, dans l'intérêt de la paix, de maintenir l'impulsion acquise en facilitant la poursuite du dialogue dans le cadre, naturellement, des principes pertinents de la justice et du droit international.

176. Le Sénégal, qui s'est de tout temps opposé aux ingérences dans les affaires intérieures d'autres Etats, en particulier quand celles-ci revêtent la forme d'intervention armée extérieure, voudrait saisir l'occasion pour exprimer une fois de plus sa solidarité avec le peuple frère d'Afghanistan dans les moments difficiles qu'il traverse. Mon pays continuera, comme par le passé, à soutenir les efforts de paix entrepris à différents niveaux, car il reste convaincu que toute persistance à vouloir trouver une solution par la force ne fera qu'aggraver le conflit et accroître par la même occasion la tension dans la région.

177. Nous espérons que la poursuite de ces efforts nous permettra de sortir de l'impasse actuelle et d'accomplir de réels progrès vers la solution politique que l'Organisation de la Conférence islamique, le mouvement des pays non alignés et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ont toujours préconisée.

178. C'est fort de ces considérations que, cette année encore, le Sénégal s'est porté coauteur du projet de résolution A/37/L.38 que nous considérons comme étant un effort constructif pour une solution pacifique du problème afghan. Il contient en effet des éléments susceptibles de faciliter les négociations entre les parties concernées, le tout basé sur les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Adopter ce texte serait exprimer notre volonté de voir aboutir un règlement pacifique et négocié de ce problème. Ce serait également manifester notre souci de préserver la paix dans cette région. Et ce serait enfin manifester notre détermination d'assurer la primauté du droit, de la justice et de la légalité sur les préoccupations de la force et des intérêts de puissance.

179. M. PELLETIER (Canada) : Ce n'est pas sans regret ni sans une vive inquiétude que l'Assemblée générale se penche, une fois de plus, sur la situation en Afghanistan. En effet, il est tragique de constater que tous les efforts entrepris par la communauté internationale en vue d'aboutir à une solution équitable de cette crise n'aient donné jusqu'ici aucun résultat concret. Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale, le 27 septembre dernier [6^e séance], le Vice-Premier Ministre et Secrétaire d'Etat aux relations extérieures du Canada, à l'instar de la plupart des représentants, a noté la nette contradiction entre les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies et l'occupation de l'Afghanistan par les troupes soviétiques. L'Union soviétique continue de violer la souveraineté de l'Afghanistan et d'ignorer les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par d'autres organisations internationales. Mon gouvernement espère vivement que la nouvelle équipe au pouvoir en Union soviétique tiendra compte de l'opinion mondiale et prendra enfin les mesures voulues en vue de remédier à une situation aussi préjudiciable à la cause de la paix, du bon ordre et de la détente internationale.

180. Nous connaissons tous très bien l'historique du problème dont l'origine remonte à l'intervention directe et armée de l'Union soviétique à la fin de l'année 1979. Cette intervention a, depuis, donné lieu à la résistance soutenue du peuple afghan face à cette tentative de lui imposer un système de gouvernement étranger. Pour l'Union soviétique, il s'agissait

d'étendre sa sphère de contrôle direct par une action militaire massive, dans un Etat frontalier indépendant et non aligné. Depuis, le degré d'activité militaire n'a fait que s'intensifier, ce qui prouve sans doute aucun que ni le régime actuel ni la présence soviétique ne peuvent être maintenus sans le recours constant à la force et à la suppression des droits fondamentaux de l'homme. Le peuple de l'Afghanistan est, par héritage, un peuple fier et indépendant; il a toujours fait preuve d'une volonté indomptable face à l'appareil militaire plus sophistiqué dont ont pu disposer les grandes puissances dans la poursuite de leurs objectifs.

181. Le nombre de réfugiés afghans vivant actuellement en exil dans les pays voisins montre à quel point la situation est tragique dans leur propre patrie. Il y a aujourd'hui près de 3 millions de réfugiés au Pakistan, en plus de ceux qui vivent en Iran. D'après les chiffres officiels établis en 1978 par le Gouvernement afghan, environ 20 p. 100 des 15 millions et demi de personnes qui forment la population afghane sont maintenant des réfugiés, et des centaines de milliers ont connu la mort par suite de la violence qui sévit dans ce pays. Les efforts soviétiques en vue de briser la résistance populaire n'ont réussi qu'à créer le plus grave problème de réfugiés que connaît le monde aujourd'hui. Le bilan de plus en plus imposant de victimes et la destruction des foyers et des récoltes de la population civile ne font qu'accentuer la misère du peuple et donner lieu à un nouvel exode.

182. Le projet de résolution dont nous sommes actuellement saisis souligne les difficultés qu'éprouvent les réfugiés et les problèmes sociaux et économiques considérables que leur nombre sans cesse croissant pose au Pakistan et à l'Iran. Mon gouvernement appuie l'appel renouvelé dans ce projet de résolution en faveur d'une augmentation des secours humanitaires destinés à soulager ces souffrances. Le Canada a déjà contribué largement aux opérations de secours pour les réfugiés afghans et versera au moins 18,5 millions de dollars, notamment sous forme de denrées, au cours de l'année financière actuelle.

183. Seule une solution politique peut mettre fin au problème afghan. Cette solution devra reconnaître l'indépendance traditionnelle, le caractère non aligné de l'Afghanistan, ainsi que le droit du peuple afghan au système politique, social et économique de son choix. L'appel contenu dans le projet de résolution, et qui vise au retrait des troupes étrangères, se fonde sur la nécessité absolue de mettre fin à l'occupation soviétique comme condition préalable à toute solution politique satisfaisante et au retour volontaire des réfugiés dans la sécurité et la dignité. Au sujet des chances d'une solution politique, le Secrétaire général a tenu des propos très pertinents. Il a reconnu d'abord que les entretiens de Genève sur l'Afghanistan ouvraient des perspectives encourageantes, mais il a ajouté : "il ne fait aucun doute que l'étape la plus cruciale... reste à aborder, et il faudra surmonter d'importantes divergences avant que ces efforts puissent aboutir" [voir A/37/482, par. 10].

184. Mon gouvernement espère que la nouvelle équipe soviétique, face à la situation qui règne en Afghanistan, fera un réel effort en vue d'aboutir à un règlement politique. De toute évidence, l'intervention armée soviétique n'a pas réussi à réconcilier

le peuple afghan avec un système de gouvernement qui lui est fondamentalement étranger. En fait, la résistance populaire continue de s'intensifier. Les victimes sont de plus en plus nombreuses, non seulement au sein de la population afghane mais également parmi les troupes d'occupation soviétiques. Il est temps de mettre fin à ces souffrances.

185. A notre avis, les options qui s'offrent à l'Union soviétique sont parfaitement claires. Elle peut continuer de soutenir un régime qui ne jouit d'aucune crédibilité auprès de la communauté internationale ni d'aucun appui national important. Mais cela exigerait l'engagement continu de troupes soviétiques importantes et le soutien d'un appareil rigoureux d'oppression à l'intérieur de l'Afghanistan. Il s'ensuivrait inévitablement des effusions de sang et des troubles continuels, car il ne fait aucun doute que le peuple afghan poursuivra sa résistance. En outre, l'intervention soviétique en Afghanistan continuera non seulement de menacer la paix et la stabilité dans la région, mais également d'entraver toute possibilité de réduction des tensions internationales.

186. La situation en Afghanistan n'a cessé d'aggraver le climat général des relations entre pays. Les relations Est-Ouest ont souffert et continueront de souffrir aussi longtemps que l'Union soviétique maintiendra ses troupes en Afghanistan. Le mouvement des non-alignés, l'Organisation de la Conférence islamique, le Commonwealth et plusieurs autres organismes internationaux ont demandé fermement le retrait des forces étrangères et la restauration du droit du peuple afghan à l'autodétermination. Mon gouvernement invite l'Union soviétique à prendre conscience des souffrances qu'elle inflige par son occupation en Afghanistan et des répercussions de celle-ci sur la communauté internationale. Il l'invite également à adopter la seule voie possible, qui est celle de rechercher une solution politique au problème afghan, dans le cadre de l'appel lancé dans le projet de résolution dont nous sommes saisis.

187. Le Canada appuie les efforts du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales dans ce sens. Nous sommes d'avis que toute solution doit, d'abord et avant tout, refléter les souhaits du peuple afghan. Elle doit en outre tenir compte des préoccupations de sécurité légitimes de l'Union soviétique. Il ne fait aucun doute que le peuple afghan désire avoir le droit de choisir lui-même la forme de gouvernement qu'il souhaite ainsi que son propre système économique, politique et social. Ce sont là des droits fondamentaux dont jouit tout peuple souverain. La communauté internationale demande encore une fois à l'Union soviétique par le biais de ce projet de résolution de permettre aux Afghans d'exercer ces droits.

188. Le PRÉSIDENT : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cet après-midi. Je vais donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

189. M. SHERMAN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation des Etats-Unis n'a nullement l'intention d'honorer d'une réponse les représentants de Cuba et du Laos qui ont proféré une litanie d'allégations grotesques et dénuées de tout fondement au début de cette séance.

Nous savons que les membres de l'Assemblée prendront ces allégations pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire une tentative totalement insensée et maladroite de détourner l'attention de la communauté internationale de l'origine des menaces réelles qui pèsent sur la paix et la stabilité internationales en Asie et dans d'autres régions du monde. Cuba, le seul pays d'Amérique latine avec des troupes stationnées en dehors de ses frontières et le seul pays de cet hémisphère où est installée une garnison soviétique, n'est nullement qualifiée pour parler ici de menaces à la paix et à la sécurité internationales.

190. Comme le savent fort bien les membres de l'Assemblée, la nouvelle et dangereuse situation qui s'est créée en Asie du Sud-Ouest n'émane pas de la lutte héroïque que mène le peuple afghan pour libérer sa patrie de la domination étrangère, mais de l'invasion de l'Afghanistan, pays non aligné lui-même, et de son occupation, depuis 1979, par plus de 100 000 hommes de troupes soviétiques. Cette occupation brutale non seulement a causé des perturbations et des souffrances indicibles au peuple afghan, mais a également accru le danger que pose, pour d'autres pays de la région, la politique militariste, agressive et ambitieuse de l'Union soviétique. De même, les membres de l'Assemblée n'ont aucun doute quant à l'origine de l'agression et de l'insécurité en Asie du Sud-Est, étant donné que, tout récemment encore, ils ont réaffirmé leurs vues dans la résolution sur la situation au Kampuchea qui a été adoptée à une écrasante majorité de l'Assemblée [*résolution 37/6*].

191. M. ZARIF (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : Les tentatives des représentants du Pakistan ou d'autres pays directement impliqués dans les incursions armées et l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan pour déformer la véritable situation et en donner une fausse image ne servent à rien, car la vérité saute aux yeux.

192. Il convient de faire remarquer que l'agression contre la République démocratique d'Afghanistan n'a pas été un événement spontané ou le fait du hasard. Elle a été planifiée et son exécution a commencé avec l'utilisation du territoire du Pakistan après la révolution d'avril 1978. A cet égard, on se doit de mentionner que le centre servant à l'entraînement militaire des bandes du *Gulbuddin* fonctionne à Miram-Shah depuis mai 1978. Six cents personnes y sont formées chaque mois. Pendant la période allant de juin 1978 à juin 1979, 10 autres centres — situés à Ahkarzai-Dag, Zrawali, Nazir Pir, Bagh, Warsak, Mirkhani, Mastung, Manzai, Nawagai et Momandgar — ont commencé de fonctionner, permettant ainsi à 3 000 tueurs d'être enrôlés chaque mois.

193. Des actes d'agression armée répétés contre des villes et des villages de l'intérieur de l'Afghanistan, commis bien avant que le contingent limité des troupes soviétiques ait été invité, n'ont fait que renforcer la tension entre l'Afghanistan et le Pakistan. Grâce à l'énorme assistance financière et militaire fournie aux groupes contre-révolutionnaires par les Gouvernements des Etats-Unis, de la Chine, du Pakistan et d'autres milieux réactionnaires de la région, l'ampleur et l'intensité de l'agression armée contre l'Afghanistan ont atteint un niveau tel qu'il nous était devenu impossible d'y faire face avec nos propres moyens.

194. Point n'est besoin de dire que, une fois passée la nouvelle phase corrective de la révolution, en décembre 1979, lorsque les impérialistes et les réactionnaires de toutes sortes ont perdu, en la personne de Hafizullah Amin, tout espoir de restaurer l'ancien régime réactionnaire, oppresseur et despotique en Afghanistan, ces centres d'entraînement ont commencé à pousser comme des champignons vénéneux.

195. Il y a quelque 320 cols dans les montagnes de la région frontalière qui sont largement utilisés par les bandits pour pénétrer en Afghanistan. C'est ainsi que des mercenaires entraînés à Chitral ont pénétré en territoire afghan dans les régions de Mastuch, Gilgit, Droosh et Mirkundi et, se divisant ensuite en petits groupes, ont atteint les provinces septentrionales d'Afghanistan de Badakhshan, Takhar et Kunduz. Les mercenaires entraînés à Bajawur se sont infiltrés dans le territoire de la République démocratique d'Afghanistan par les régions de Karkhu, Pagari, Guzardara, Sheli-Wali, Nadi Oba et se sont dirigés ensuite vers les provinces afghanes de Laghman, Baghlan et Samangan. Je pourrais citer d'autres exemples encore, mais ceux que j'ai donnés suffisent amplement à démasquer la fausse innocence manifestée ici par le représentant du Pakistan.

196. Les autorités afghanes compétentes ont rassemblé de nombreuses preuves à la suite de la capture de mercenaires pakistanais et autres espions étrangers, qui confirment sans le moindre doute que les autorités pakistanaises sont directement mêlées aux activités hostiles dirigées contre l'Afghanistan en assurant la formation de bandits et de mercenaires, en facilitant le trafic clandestin illégal de toutes sortes d'armes et munitions à travers la zone frontière de l'Afghanistan, en donnant aux chefs de bande toute liberté de mouvement, y compris la possibilité de se rendre à l'étranger à l'aide de faux passeports afghans, le libre accès à la presse et la possibilité d'émettre à partir de leurs propres stations de radio. Les autorités pakistanaises fournissent également une aide financière aux chefs des bandes contre-révolutionnaires. Depuis le début de cette guerre non déclarée, plus de 500 millions de dollars ont été consacrés à l'achat d'armes et de munitions, y compris d'armes les plus perfectionnées.

197. Donc, toute tentative de la part des représentants du Pakistan de nier ici leur rôle de complices dans les incursions armées contre l'Afghanistan est futile. Cela ne saurait persuader quiconque respecte les faits.

198. Le fait que le Pakistan a mis son territoire à la disposition des mercenaires anti-afghans a été signalé à maintes reprises par ceux qu'on appelle les journalistes indépendants des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne de l'Ouest et d'autres pays, qui accompagnent les bandits au cours des raids qu'ils effectuent depuis le territoire pakistanais loin en Afghanistan.

199. La participation du Pakistan aux activités hostiles contre l'Afghanistan à l'instigation des impérialistes, hégémonistes et autres réactionnaires reste un fait bien établi.

200. La fourniture d'armes et de munitions, par certains pays impérialistes et réactionnaires, aux bandits contre-révolutionnaires est un fait également

bien connu. Les révélations précises faites à ce propos par les chefs d'Etat des pays coupables, et que connaissent parfaitement les délégations, n'ont pas besoin d'être expliquées plus avant.

201. En ce qui concerne les Afghans qui vivent maintenant dans le territoire pakistanais, il a été reconnu dans des rapports provenant de diverses sources, sources qui sont d'ailleurs considérées comme les plus authentiques par les Pakistanais, que leur nombre est considérablement moins important qu'on ne le prétend. Cette exagération tient aux facteurs suivants. Premièrement, parmi les 2 millions de nomades qui se rendent chaque année dans les territoires des Pachtouns, Baloutchis et au-delà, nombreux sont ceux qui ont été enregistrés par les autorités pakistanaises en tant que réfugiés. Deuxièmement, afin d'obtenir une plus grande assistance, on a exagéré le nombre des personnes dans chaque famille de réfugiés. Troisièmement, parmi la population locale appartenant aux mêmes groupes tribaux et ethniques que ceux qui résident de l'autre côté de la frontière, nombreux sont ceux qui sont également enregistrés en tant que réfugiés. Quatrièmement, au cours des trois dernières années, depuis le début de la nouvelle phase de la révolution, un grand nombre d'Afghans sont rentrés dans leurs villes et leurs villages, mais leurs noms figurent encore sur la liste de ceux qui sont censés recevoir une assistance internationale. Cinquièmement, l'assistance matérielle et l'aide financière que recevraient des familles de réfugiés non existantes représentent une fraude et un abus de confiance.

202. Ces facteurs, ainsi que d'autres, ont été largement signalés dans les médias internationaux favorables au Pakistan. Même le nombre des réfugiés cité par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés dans son rapport [A/37/12], auquel la délégation pakistanaise s'est référée à maintes reprises, a été tiré des "documents officiels du Gouvernement pakistanais". En outre, toutes les bandes contre-révolutionnaires et leurs personnes à charge ont, bien entendu, été enregistrées en tant que réfugiés par les autorités pakistanaises. Le nombre des réfugiés de bonne foi est donc bien inférieur au nombre allégué.

203. Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a annoncé une amnistie générale pour tous les Afghans qui vivent à l'étranger et leur a demandé à maintes reprises de revenir dans leur patrie et de reprendre leur vie normale et pacifique. Nombreux sont ceux qui, parmi eux, ont répondu positivement à cet appel. Le nombre des personnes qui sont rentrées aurait été supérieur si certaines barrières et certains obstacles artificiels n'avaient pas été créés par les bandits armés contre-révolutionnaires et par les autorités pakistanaises.

204. Attribuer les graves problèmes politiques, économiques et sociaux du Pakistan aux changements révolutionnaires en Afghanistan est une assertion qui, manifestement, n'est bonne que pour la consommation interne. Le peuple pakistanais et tous les partis politiques du pays ont déjà donné leur verdict quant à cette fausse accusation.

205. Il a également été allégué à maintes reprises que la position du Pakistan en la matière se fonde

sur une politique de non-ingérence, de coopération, de conciliation, etc. On peut se demander si ce débat artificiellement animé ne va pas dans le droit fil de cette assertion. La réponse est non. La vérité est que l'on abuse de l'Assemblée afin de minimiser l'importance des négociations réelles et fructueuses, et ce dans une campagne de propagande orchestrée. Que l'attitude de la délégation pakistanaise à l'égard des futures négociations de paix permette en dernière analyse de juger de sa sincérité et de sa bonne volonté.

206. Le nouvel Afghanistan révolutionnaire est renforcé et consolidé, en dépit d'une guerre non déclarée des plus cruelles et des plus sanglantes. Les tentatives faites pour renverser l'Afghanistan révolutionnaire par la force militaire se sont révélées futiles et l'élimination finale des refuges des dernières bandes contre-révolutionnaires sur le sol sacré de l'Afghanistan n'est plus qu'une question de temps. La révolution afghane est irréversible. Sa force découle du ferme appui que lui apportent les masses populaires en Afghanistan, de la solidarité et de l'appui internationaliste de la communauté socialiste, notamment de l'Union soviétique, et de toutes les forces progressistes et éprises de paix du monde.

207. Nous voulons la paix à l'intérieur de nos frontières afin de concentrer notre attention sur l'application de réformes politiques, sociales et économiques profondes dans l'intérêt de la majorité de la popu-

lation. Nous espérons toujours pouvoir établir des relations amicales avec nos voisins. Nous sommes convaincus que la volonté politique et l'esprit de décision sont les seules choses qui s'imposent si nous voulons régler nos différends sur la base de la cessation complète et de la non-reprise de l'ingérence armée dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan. Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan réaffirme qu'il est prêt à négocier un règlement global et qu'il n'épargnera aucun effort pour progresser dans ce sens.

La séance est levée à 18 h 15.

NOTES

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session extraordinaire d'urgence, Séances plénières, 7^e séance, par. 28.*

² Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément d'avril, mai et juin 1980, document S/13951.*

³ *Ibid., trente-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1981, document S/14649.*

⁴ *Bulletin des Communautés européennes, n° 6, 1981, par. 1.1.13.*